

LE DEVOIR

Il y a de la tristesse / dans le mot beauté / un moment d'inattention / de l'origine / peut-être Claude Beausoleil «Élégie du silence d'aimer»

Vol. LXXXIX - N° 167

MONTRÉAL, LE MARDI 28 JUILLET 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Ça va mieux, mais...

Deux études consacrées à l'état actuel de l'économie montréalaise révèlent que celle-ci se porte mieux qu'il y a deux ans. Selon l'analyse du Conference Board, Montréal soutient plus ou moins avantageusement la comparaison avec Calgary, Ottawa, Winnipeg et Vancouver mais pas, on s'en doute, avec Toronto. Dans l'ensemble donc, ça va mieux. Mais...

Tant l'étude du Conference Board que celle signée par l'Office de développement économique de la Communauté urbaine de Montréal soulignent que cette ville a su profiter à bon escient de la dévaluation progressive du dollar canadien par rapport à son pendant américain.

Ce sont évidemment les secteurs d'activités vouées à l'exportation, principaux pour ne pas dire uniques bénéficiaires d'une monnaie faible, qui ont été et demeurent les principaux acteurs de l'embellie économique en cours. Ajoutons à cela un coût de la vie ainsi qu'un coût de production se situant en dessous de ceux de Toronto et Vancouver et on obtient naturellement de quoi attirer l'investisseur en mal de juteux rendements.

Si on laisse sur la touche, du moins pour l'instant, les moyens employés au cours des deux ou trois dernières années dans le but de bonifier la position concurrentielle de Montréal par rapport aux autres villes du Canada et des États-Unis, on constate que l'amélioration du principal centre économique du Québec est attribuable presque exclusivement à un taux de change avantageux pour les exportateurs. Bref, qu'elle est le fait, cette amélioration économique, d'un artifice: la minceur de notre monnaie.

En toute logique, celle qui sied évidemment au fric, on vend beaucoup à l'étranger parce que l'étranger consommateur de produits importés y gagne. On attire beaucoup de touristes parce que le touriste y gagne. On gagne sur bien des tableaux mais si on n'y prend pas garde, lorsque le dollar canadien remontera la pente, lorsqu'il reprendra contact avec sa valeur réelle que l'on situe entre 77 et 80 cents américains, alors ce sera bonjour les dégâts.

Economiste principal et stratège du Mouvement Desjardins, François Dupuis a rappelé cet enseignement maintes fois vérifié de la théorie économique: «Une monnaie qui faiblit tout le temps est le signe d'une économie qui s'affaiblit.»

Prenons par exemple l'immobilier résidentiel. Si les mises en chantier effectuées dans la grande région montréalaise sont en progression par rapport à ce qu'elles étaient il y a deux ans, c'est d'abord et avant tout parce qu'il y a un passablement de rattrapage à faire. Il y a une crise de l'immobilier locatif.

En effet, l'immobilier à vocation locative illustre à bien des égards le fait que l'économie montréalaise, s'il est vrai qu'elle se porte mieux n'en demeure pas moins fragile. Lorsqu'on a un taux d'occupation qui avoisine encore et toujours les 6%, soit 3% au-dessus de l'équilibre, c'est signe qu'il y a encore beaucoup trop de pauvreté et de chômage. C'est également signe qu'il y a trop peu de croissance démographique. Cela d'ailleurs, l'étude du Conference Board n'a pas manqué de le souligner.

Cela dit, une monnaie faible a ceci de très pervers: elle n'encourage pas l'innovation, voire elle cache une certaine inefficacité parce qu'elle n'encourage pas la quête de productivité. Parce qu'elle nous laisse croire que tout va bien, on se repose sur les lauriers, si l'on peut dire, qu'une monnaie affaiblie tresse et hop! On a tendance à ne plus fournir d'efforts en matière de productivité.

En clair, c'est classique comme une statue de l'antiquité grecque, lorsque la monnaie est faible et que l'on exporte passablement beaucoup on importe beaucoup moins de technologies et d'équipements propres à hausser le niveau de compétitivité. Grisé provisoirement par la quantité on abandonne la qualité.

Et comme on importe moins de ces savoirs, de ces connaissances, on remet aux calendes grecques la modernisation des usines. On fait moins de recherche et développement. On paresse jusqu'à ce que la position concurrentielle des autres rende la nôtre moins attrayante comme moins efficiente.

Si les études publiées récemment indiquent qu'effectivement l'activité économique de Montréal est aujourd'hui plus vive qu'il y a deux ans, elles ne doivent pas faire oublier que notre ville a perdu tout le secteur financier au profit de Toronto et surtout que «Montréal n'a pas su moderniser son tissu économique comme ont su le faire bien des villes américaines.»

Lorsque M. Dupuis parle des villes américaines, il ne parle pas seulement de Boston ou San Francisco mais bien de Cleveland, Pittsburgh, Cincinnati, Baltimore et quelques autres qui, sous l'impulsion du privé et du public, se sont dotées notamment de mégacentres de recherche.

Contrairement à ces villes, Montréal, a constaté M. Dupuis, est toujours en retard d'une coche. «Il faudrait un plan de relance ambitieux et mieux coordonné que ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Tant qu'on n'arrêtera pas de voir autant de mendiants dans la rue, on ne pourra pas dire que ça va bien.»

ÉCONOMIE

Fin imminente de la grève chez General Motors, page B 2



LE MONDE

Vers un gouvernement de coalition au Cambodge, page A 5



CULTURE

Juste pour rire: succès de foule mais pas de profits, page B 8

Hydro ne craint pas la pénurie

En cas de problème, la société d'État peut réduire ses exportations

ROBERT DUTRISAC
BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Hydro-Québec n'entend pas remettre en question les critères de gestion de ses réservoirs. La société d'État pourrait toutefois être appelée à réduire ses lucratives exportations aux États-Unis pour s'assurer que jamais une pénurie d'électricité ne frappera le Québec.

Dans une entrevue accordée au Devoir, le président-

directeur général d'Hydro-Québec, André Caillé, a fait valoir hier que la gestion des réservoirs de la société était régie par des «critères très restrictifs» qui assurent que des niveaux suffisants d'eau soient maintenus non seulement pour l'année en cours mais pour l'année suivante. «Les barrages se gèrent sur une base pluriannuelle. La dinde va être là à Noël 1998 et elle va être là à Noël 1999», a dit M. Caillé.

Hydro-Québec a l'obligation légale de combler toute la demande d'électricité au Québec, a rappelé M. Caillé.

Ne niant, ni ne confirmant que le niveau général des réservoirs d'Hydro-Québec soit exceptionnellement bas, M. Caillé n'a pas dérogé à la nouvelle politique d'Hydro-Québec, qui consiste à ne plus divulguer le niveau de ses réservoirs.

Selon Radio-Canada, le vaste réservoir de Caniapiscau est rempli à 25% de sa capacité alors que ce niveau était de 50% il y a quelques années. «Caniapiscau, c'est un endroit

VOIR PAGE A 8: HYDRO

■ La ligne Hertel-Des Cantons passera sans audiences, page A 2 ■ Crise du verglas: Hydro-Québec n'est pas à blâmer, page A 2

La chasse aux trésors



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

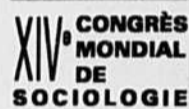
AU BAZAR Saint-Zotique, dans le quartier Rosemont, le passant se transforme en chasseur de trésors à la recherche de la perle ensevelie sous mille horreurs et objets inutiles d'hier et d'aujourd'hui. Au milieu d'anciennes roues de charrette, d'une pile de microsilons, des meubles de chambres d'enfants devenus depuis longtemps grands, d'assiettes ébréchées et de patins à glace au cuir cassé, Rita Paris a trouvé le chapeau d'une belle d'antan qui, ma foi, lui va comme un gant!

L'armée en crise d'identité

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Comment des régiments canadiens ont-ils pu être à l'origine d'épisodes comme la torture à mort du jeune Shidane Arone, en Somalie, et la violence et les agressions sexuelles à l'hôpital de Bacovici, en ex-Yougoslavie? Pour Donna Winslow, anthropologue à l'université d'Ottawa, l'armée canadienne se retrouve aujourd'hui court-circuitée par les caractéristiques mêmes qui ont auparavant fait sa force, et qu'elle a longtemps encouragées. «Les régiments canadiens sont des entités très puissantes, où le sentiment d'appartenance est très puissant, dit-elle. Quand vous en devenez membre, c'est pour la vie.»

Depuis quelques années, la mission de l'armée est cependant en train de changer. Les méthodes de recrutement et de gestion, par contre, n'ont pas forcément suivi. Mme Winslow,



VOIR PAGE A 8: ARMÉE

■ Autres informations en pages A 2 et A 4

HOMMAGE À FÉLIX LECLERC

Barjac se souvient

Dans les hameaux les plus reculés de France, le Roi heureux est toujours un mythe, un mythe populaire

CHRISTIAN RIOUX
ENVOYÉ DU DEVOIR À BARJAC

Aucun doute, Félix Leclerc attire toujours les foules. Même dans les coins perdus de la campagne française, dans les hameaux les plus reculés du Vivarais, aux confins de l'Ardeche, on s'entasse en famille dans le petit château du coin pour écouter quelques notes de Bozo ou de Mac Pherson. A moins que ce ne soit simplement pour fredonner un couplet de *Moi mes souliers*.

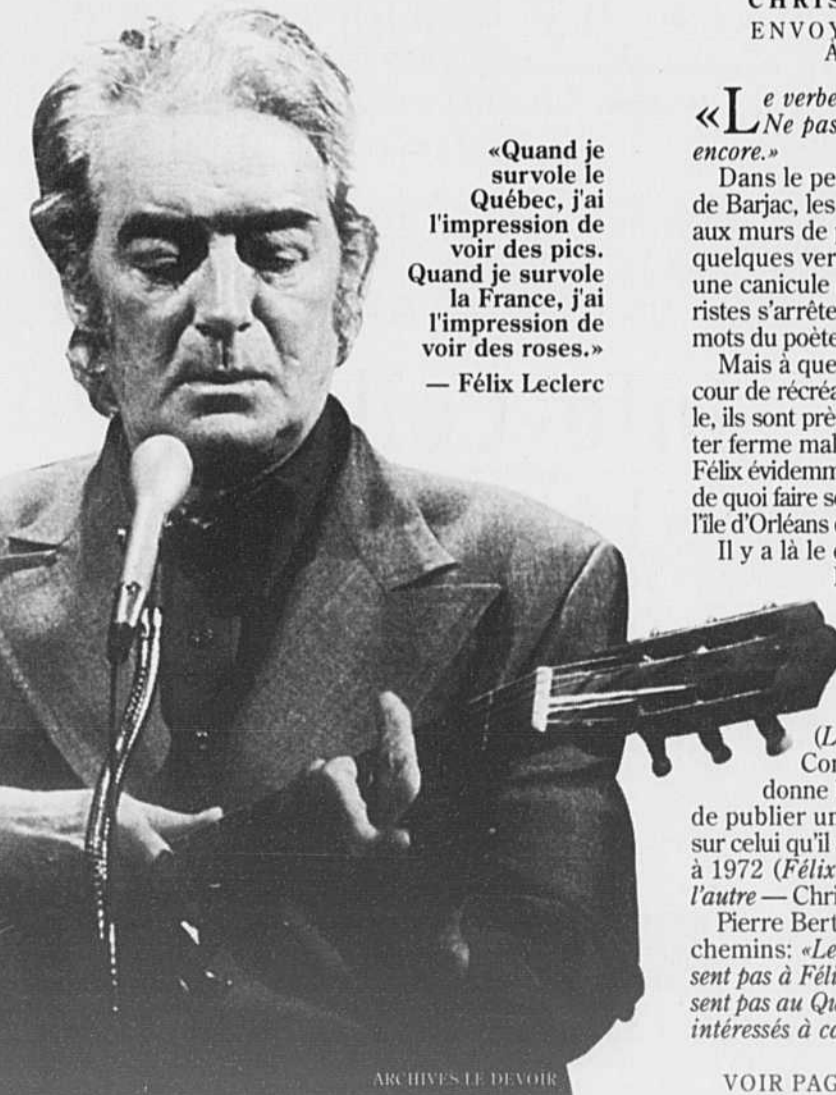
Comme si les années n'avaient pas passé. Comme si Félix — car on dit simplement «Félix» même en France — était toujours ce représentant de l'Amérique immense en terre européenne. Comme si le Roi heureux était encore parmi nous.

Ils ont même bravé la pluie — interrompant à deux reprises le spectacle! —, ces Français venus des quatre coins du pays pour assister à un hommage sans prétention. Un hommage venu du fond du cœur. Et ça fredonnait dans la salle pleine à craquer, comme si les ballades du fils de l'île d'Orléans n'avaient pas vieilli d'un jour.

Jeune festival, passionné avant tout de paroles, le festival de Barjac a choisi cette année de clôturer sa programmation par une Fête à Félix Leclerc. Il y a deux ans, c'était celle de Léo Ferré. Pourquoi Félix? Parce que cela fait dix ans que le poète est mort, bien sûr. Mais, plus simplement, parce que Félix est toujours un mythe en France. Et un mythe populaire!

Un mythe qui rassemblait autour de lui dimanche des artistes comme Julos Beaucarne, Romain Di-

VOIR PAGE A 8: FÉLIX



«Quand je survole le Québec, j'ai l'impression de voir des pics. Quand je survole la France, j'ai l'impression de voir des roses.»
— Félix Leclerc

«Le verbe aimer pèse des tonnes. Ne pas aimer pèse plus lourd encore.»

Dans le petit village moyennéageux de Barjac, les oriflammes accrochées aux murs de pierre reproduisent ces quelques vers de Félix Leclerc. Par une canicule exceptionnelle, les touristes s'arrêtent en silence devant les mots du poète.

Mais à quelques pas de là, dans la cour de récréation de l'école municipale, ils sont près d'une centaine à discuter ferme malgré la chaleur. Le sujet: Félix évidemment. Mais la polémique a de quoi faire se retourner le chanfre de l'île d'Orléans dans sa tombe.

Il y a là le chanteur et journaliste Pierre Bertin, auteur d'une biographie devenue un best-seller au Québec mais que les éditeurs français refusent de rééditer (*Le Roi heureux* — Boreál Compact). Jean Dufour lui donne la réplique, lui qui vient de publier un livre de témoignages sur celui qu'il a suivi pas à pas de 1968 à 1972 (*Félix Leclerc, d'une étoile à l'autre* — Christian Pirot).

Pierre Bertin n'y va pas par quatre chemins: «Les Français ne s'intéressent pas à Félix Leclerc. Ils ne s'intéressent pas au Québec et ne s'y sont jamais intéressés à cause paradoxalement de

VOIR PAGE A 8: PIONNIER

MÉTÉO

Montréal	Québec
Ensoleillé le matin.	Ciel variable.
Ennuagement en après-midi.	Max: 26 Min: 14
Max: 28 Min: 17	Détails, page B 6

INDEX

Agenda..... B 6	Éditorial..... A 6
Annonces..... B 6	Le monde..... A 5
Avis publics..... B 4	Les sports..... B 5
Culture..... B 8	Montréal..... A 3
Dossier..... B 1	Mots croisés... B 4
Économie..... B 2	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

La ligne Hertel-Des Cantons

Hydro-Québec refuse tout moratoire

Les travaux commenceront à la mi-août, coûte que coûte, affirme André Caillé

Le verdict est tombé de la bouche d'André Caillé: il n'y aura pas de moratoire sur la construction de la ligne électrique de 735 kV entre Hertel et Des Cantons, en Montérégie, pour permettre la tenue d'audiences publiques sur les impacts environnementaux de cet ouvrage. Hydro-Québec entamera comme prévu les travaux «quelque part en août». Le Comité de citoyens de Val Saint-François, qui lutte contre ce projet, ira donc devant les tribunaux pour forcer Hydro-Québec à les entendre.

HÉLÈNE BUZZETTI
BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les citoyens de Val Saint-François ont rencontré hier à Sherbrooke le vice-président d'Hydro-Québec, Michel Clair, pour expliquer une fois de plus leur opposition à la construction de la ligne de transport entre Hertel et Des Cantons devant traverser leur MRC. Les citoyens improvisés militants de-

mandent à ce que la ligne de 735 kV fasse l'objet d'un moratoire en attendant que la commission Nicolet, chargée d'éclaircir les causes techniques et administratives de l'effondrement du réseau de transport d'Hydro-Québec lors de l'épisode de verglas de janvier, dépose ses conclusions et que le BAPE procède à des audiences publiques.

Selon eux, la nécessité et l'urgence de cette ligne, soustraite par décret du processus normal d'évalua-

tion environnemental, n'ont pas été démontrées. Hydro-Québec prétend l'urgence de boucler le réseau en Estrie pour éviter une autre crise de verglas alors qu'au fond, la société ne souhaite construire cette ligne que pour exporter de l'électricité vers les États-Unis.

Mais il semble qu'il soit déjà trop tard pour convaincre la société d'État: en entrevue à Montréal, le président-directeur général d'Hydro-Québec, André Caillé, a confirmé qu'il n'y aurait pas de moratoire. Il a expliqué hier que les travaux devaient commencer à la mi-août coûte que coûte. «Nous, on a un engagement à amener de l'énergie additionnelle pour cet hiver à Saint-Césaire. C'est une demande du gouvernement, a dit M. Caillé. Alors il faut que ce soit disponible en décembre et complètement en service vers la fin janvier, début février.»

Pour qu'Hydro-Québec puisse

respecter cette échéance, a dit M. Caillé, les travaux doivent commencer «quelque part au mois d'août».

M. Caillé s'est néanmoins réjoui qu'une rencontre «en face à face» se tienne enfin entre Hydro-Québec et le Comité de citoyens. «Nous, on n'est pas bouché, a-t-il soutenu. Il peut y avoir des suggestions intéressantes qui sortent de ça.»

«Il se fout complètement de nous, a ironisé Jacques Laval, membre du Comité de citoyens. Nous non plus, on n'est pas bouché. Ça fait des mois qu'on leur propose des solutions de rechange, pourquoi ne les prennent-ils pas?»

Le Comité de citoyens de Val Saint-François donnera le feu vert à son avocat pour entamer des procédures judiciaires et ainsi obliger Hydro-Québec à suspendre ses travaux.

«Nous avons un dossier très étoffé, a soutenu M. Laval. Nous allons revoir avec notre avocat les divers angles d'attaque possibles et en choisir un.»

Le Comité entend toutefois utiliser plus que la seule voie judiciaire pour poursuivre la lutte. De nombreuses manifestations sont à prévoir.

Par ailleurs, le Comité d'information et de consultations publiques sur la ligne Hertel-Des Cantons, chargée d'informer et de consulter la population, a entamé ses travaux hier. Seuls les deuxième et troisième tronçons de la ligne électrique seront analysés, la section entre Hertel et Saint-Césaire, celle qui traverse la MRC de Val Saint-François étant soustraite au processus.

Après avoir pris connaissance de l'information mise à leur disposition dans diverses bibliothèques publiques des régions touchées par la ligne, les citoyens pourront déposer des mémoires ou des opinions devant le comité à compter du 18 août. Le comité doit déposer son rapport le 22 octobre.

Le verglas et l'état du réseau

Un rapport flatteur pour Hydro

La catastrophe de janvier n'est pas due à un manque d'entretien, concluent des experts

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Hydro-Québec peut dormir en paix: son Comité d'experts chargé d'évaluer la pertinence des améliorations qu'Hydro projette d'apporter à son réseau pour faire face à un éventuel épisode de verglas, a déposé un rapport plus que flatteur hier.

Ainsi, les six projets de consolidation du réseau de transport, dont la controversée ligne Hertel-Des Cantons soustraite par décret du processus habituel d'évaluation environnementale et le bouclage du centre-ville de Montréal entre les postes Aqueduc et Atwater, sont tous jugés «essentiels» par le président du comité, Roger Warren. Et

aucune amélioration ou projet supplémentaire n'est suggéré.

«Non seulement les projets approuvés amélioreront-ils la fiabilité de l'exploitation quotidienne courante, mais ils constituent aussi des renforcements essentiels qui représenteront déjà une amélioration substantielle s'il fallait affronter une tempête de verglas comparable à celle de janvier 1998», est-il écrit dans le rapport.

En d'autres mots, Hydro-Québec ne haussera pas ses critères de manière à être en mesure de faire face à une seconde «crise» de verglas sans que son réseau ne subisse de dégâts: ce serait trop onéreux et inutile en considération de l'infime possibilité qu'un événement d'une telle ampleur ne se reproduise. Mais les structures seront doréna-

vant capables de résister mieux et plus longtemps.

Bien que la société d'État n'ait pas encore achevé ses analyses des avaries subies par les lignes de transport et de la quantité de glace qui s'y est accumulée, le comité d'experts conclut immédiatement que les chutes de pylônes ne peuvent être imputées à une négligence dans l'entretien du réseau.

«On a convenu que ce qui s'était passé en janvier, ce n'était pas du tout une question [de manque] d'entretien. Les lignes de transport ont cédé parce qu'elles étaient sollicitées au-delà de leurs capacités. En ce qui concerne la distribution, que les poteaux aient été [parfaitement] verticaux avec de bonnes fondations, ils auraient cédé quand même. Peut-être

ils auraient cédé plus tard, mais ils auraient cédé quand même.»

Les structures d'Hydro-Québec construites avant 1974 avaient été conçues pour supporter 35 millimètres de glace radiale, c'est-à-dire 35 mm de glace tout autour du fil. Les lignes construites après cette date ont vu leur capacité augmenter à 45 millimètre, soit encore près de 35 de moins que ce qui est tombé lors de l'épisode de verglas.

Des chiffres qui ne satisfont pas les citoyens de Val Saint-François, qui s'opposent à la construction de la ligne entre Hertel et Des Cantons qui traverserait leur MRC, puisque selon eux, en ramenant sur le dessus les portions du fil où ne s'accumule généralement pas de glace (sous le fil, par exemple), les lignes

électriques devraient être en mesure de supporter des charges de 130 ou 140 millimètres de glace.

Par ailleurs, le rapport du Comité d'experts ne s'est pourtant pas contenté de quelques coups d'encensoir. Il recommande qu'Hydro-Québec investisse davantage dans la recherche et le développement, en particulier en ce qui a trait au déglacage des câbles. La Russie a mis au point une technique permettant de déglacer les fils dont la tension est supérieure à 120 kV qu'il faudrait, selon le comité, examiner.

De plus, le comité recommande de favoriser l'enfouissement du réseau de distribution électrique là où les municipalités et les clients consentent à partager les coûts supplémentaires.

EN BREF

Accident d'autocar: une autre victime

Québec (PC) — Le bilan de l'accident d'autocar survenu la semaine dernière à Saint-Moïse, en Gaspésie, s'alourdit. L'un des blessés, Irving Mandel,

un américain de 72 ans, a succombé à ses blessures samedi à l'hôpital de L'Enfant-Jésus à Québec. Le bilan s'élève donc à deux morts et 14 blessés. Depuis l'accident, la carcasse du véhicule a été transportée à Ottawa pour une inspection mécanique plus complète.

Cette enfant veut autre chose qu'un jeu vidéo.

Collectes de sang pour les prochains jours

Du 28 au 31 juillet (4 jours), à Dollard-des-Ormeaux
Aux Galeries des Sources, à côté de Corbeil Électroménagers, entrée Jack Astor, 3237, boul. des Sources, de 11 h à 17 h les mardi et mercredi et de 13 h 30 à 20 h 30 les jeudi et vendredi.
Objectif: 400 donateurs

Du 28 au 30 juillet (3 jours), à Longueuil

Au Centre Jacques-Cartier, 1401, chemin Chambly (angle Ste-Foy), de 11 h à 17 h les mardi et mercredi et de 14 h à 20 h le jeudi.
Objectif: 325 donateurs

Du 29 au 31 juillet (3 jours), à Laval

Au Centre 2000, 3195, boul. Saint-Martin Ouest, de 11 h à 17 h le mercredi et de 14 h à 20 h 30 les jeudi et vendredi.
Objectif: 375 donateurs

Les 30 et 31 juillet, à Laval

Au Centre Duvernay, 3100, boul. de la Concorde, de 14 h à 20 h.
Objectif: 250 donateurs

Info-Collecte

(514) 832-0873
1 800 343-SANG

Donnez du sang. Le plus beau des cadeaux.



Croix-Rouge
canadienne

Demandes
d'indemnisation

La Croix-Rouge ne favorisera personne

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Croix-Rouge traitera toutes les demandes d'indemnisation de victimes de l'hépatite C de façon équitable, et ce, peu importe le moment où elles ont contracté la maladie, a déclaré hier son secrétaire général, Pierre Duplessis.

Cette position se heurte à celle que font valoir certaines victimes, qui croient que l'organisme devrait indemniser les personnes infectées avant 1986 ou après 1990 parce qu'elles ont été exclues d'une offre de compensation du gouvernement fédéral.

«En tant qu'organisme humanitaire, nous voulons aider les victimes parce qu'elles sont des victimes, et nous ne voulons pas faire de distinctions en ce qui a trait aux dates», a soutenu M. Duplessis lors de l'ouverture des nouveaux locaux du siège social de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge fait face à des demandes d'indemnisation se chiffrant à huit milliards de dollars provenant de personnes ayant contracté la maladie à la suite d'une transfusion sanguine. Il y a 240 poursuites ainsi que 10 poursuites en recours collectif, soit quatre au Québec, trois en Colombie-Britannique et trois en Ontario.

M. Duplessis a dit que la Croix-Rouge croyait qu'elle pourrait parvenir à une entente à l'amiable avec les victimes de l'hépatite C, sinon une bataille juridique pourrait s'étendre sur dix ou quinze ans.

Le mois dernier, la Croix-Rouge a obtenu une protection temporaire contre ses créanciers et les victimes. M. Duplessis a insisté sur le fait que la Croix-Rouge n'était pas en faillite et qu'elle souhaitait continuer son travail humanitaire, particulièrement l'aide aux sinistrés. L'avocat qui représente les victimes ayant été infectées avant 1986 et après 1990, M. Doug Elliott, a dit hier que l'objectif était d'aller chercher autant d'argent que possible. Il a ajouté qu'il était possible que les victimes rejettent l'offre de la Croix-Rouge et transposent leur cause en cour.

M. Elliott, croit qu'il reviendrait aux gouvernements fédéral et provinciaux de prendre en main les obligations légales de la Croix-Rouge si celle-ci déclarait faillite.

La Croix-Rouge a l'intention de mettre sur pied un fonds d'indemnisation grâce aux 132,9 millions qu'elle empochera grâce à la vente de ses biens d'opérations sanguines à Héma-Québec et l'Agence canadienne du sang. M. Duplessis a cependant affirmé que le fonds serait de l'ordre de 70 à 100 millions, mais que l'organisme devait en premier lieu rembourser ses dettes.

Le cancer est en baisse au Québec

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Québec et la Nouvelle-Écosse affichent les taux d'incidence du cancer et de mortalité les plus élevés au Canada de 1991 à 1993, signale une nouvelle étude de Statistique Canada.

Selon les données réelles les plus récentes recueillies par cet organisme, le Québec et la Nouvelle-Écosse battent tous les records pour les nouveaux cas de cancer signalés en 1991, 1992 et 1993. Dans l'ouest du pays, en Ontario et ailleurs dans les Maritimes, l'incidence du cancer est inférieure à la moyenne nationale.

Selon une analyste de Statistique Canada, Leslie Gaudette, cette situation s'explique par la consommation élevée du tabac au Québec et en Nouvelle-Écosse et un régime alimentaire riche en matières grasses et pauvre en fibres. Par ailleurs, ces deux provinces enregistrent un taux élevé de cancer parce que la maladie y est diagnostiquée plus tôt grâce à des programmes de dépistage précoce.

Ces données peuvent paraître alarmantes. Or, selon un porte-parole de la Société canadienne du cancer, division du Québec, Mme Nicole Mi-reault, les nouvelles prévisions de 1998 (et non les données réelles) montrent un fléchissement du cancer au Québec. Le Québec n'est plus en première place, les cancers de l'estomac, de l'utérus, du côlon et du rectum étant en voie de régression.

«La Nouvelle-Écosse est en train de nous battre à plates coutures sur tout», a-t-elle signalé au cours d'un entretien. Selon les estimations de la Société canadienne du cancer, la Nouvelle-Écosse affiche le taux de mortalité le plus élevé par tranche de 100 000 habitants pour tous les types de cancer, suivi de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec. Pour ce qui est des nouveaux cas de cancer, le Québec tombe en sixième place, derrière la Nouvelle-Écosse, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick.

Vice-président Finances et Administration

La direction du Devoir recherche un Vice-président Finances et Administration. La personne choisie assumera la responsabilité de la direction de l'exploitation financière et saura optimiser le rendement du journal en respectant ses objectifs ainsi que les normes d'exploitation existantes.

Ce poste relève directement de la Directrice du journal, Lise Bissonnette, et son titulaire fait partie du comité de direction en plus de diriger l'ensemble des activités de trésorerie, de planification stratégique, de commercialisation, de ventes, de production, de distribution, de gestion des ressources humaines et des technologies de l'information.

Afin de relever ce défi, le candidat sera bien entendu membre d'un ordre professionnel, soit celui des CA, des CMA ou des CGA, et aura également une solide expérience de direction financière, idéalement au sein d'une maison d'édition ou de publications à grand tirage, ou de sociétés de services. Et puisque cette personne représentera Le Devoir auprès de différents intervenants, il serait primordial qu'elle s'identifie bien à la vocation de ce dernier et qu'elle ait des aptitudes marquées pour les communications orales et écrites. De plus, elle devra faire preuve d'une éthique sans reproche, d'une pensée stratégique, d'un sens aigu des affaires, et de qualités lui permettant de gérer l'innovation et l'atteinte des résultats.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance à Mme Sylvie Bérubé, en prenant soin de mentionner la référence #18714. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature aura été retenue.

Brassard & Associés

Recherche de Cadres inc.

1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 3430

Montréal (Québec) H3B 3T3

Télécopieur : (514) 875-4205

Tél. : (514) 875-9123

Courriel : sberube@brassard.ca

LE DEVOIR

MONTREAL

Décès du libraire Edmond Bray

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Décédé la semaine dernière à 84 ans des suites d'une longue maladie, Edmond Bray laisse le souvenir d'un libraire de la vieille école fondée sur l'amour des livres et la complicité avec les clients-lecteurs.

«Physiquement, c'était la copie conforme de Georges Brassens, se souvient son ancien associé, Pierre Renaud dont le nom, associé à celui d'Edmond Bray, a marqué l'histoire des librairies québécoises. Il avait la même tête et fumait la pipe.»

Homme aux multiples talents, ce Français originaire d'Auvergne a d'abord été pianiste au cabaret Chez Clairette avant d'ouvrir, avec sa femme, sa première petite librairie rue Maréchal dans le quartier Côte-des-Neiges. En 1965, un magasin se libère au 5219, de la Côte-des-Neiges. Tropic et trop grand, il doit s'associer à un autre libraire, Pierre Renaud, pour pouvoir s'y installer. «On a tiré à pile ou face dans quel ordre allaient apparaître les noms», raconte celui qui a gagné.

Le métier de libraire n'est pas facile à cette époque. Ne pouvant compter sur des distributeurs, on doit tout importer soi-même. Les livres viennent principalement de France. Les livres d'éditions québécoises sont rares. La clientèle est largement composée de francophiles et la plupart des libraires sont d'origine française.

À la fin des années 1960, Edmond Bray met fin à son association avec Pierre Renaud. Après un passage chez Leméac, il ouvre une nouvelle librairie, rue Laurier: Hermès. «Les gens croyaient que le nom venait du dieu grec», raconte celle qui a repris le commerce en 1980, Elisabeth Marchaudon. En fait, il avait emprunté le nom à la célèbre maroquinerie française... par snobisme.»

Passionné de golf, puis de peinture, il prend sa retraite au début des années 1980. Il garde toutefois contact avec le monde qu'il aime tant. Au dixième anniversaire de la librairie Hermès, on le voit jouer du piano pour les clients jusqu'aux petites heures du matin.

Les funérailles auront lieu le mercredi 29 juillet à 11 heures à l'église Notre-Dame-des-Neiges.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Réjean Roy, Ben Fecteau et Jean-Louis Guay, (de gauche à droite en bas), chanteurs dans la chorale de l'Accueil Bonneau, étaient tout sourire hier à la pensée du spectacle qu'ils donneront pour la reconstruction de l'Accueil Bonneau et auquel participeront notamment les musiciens des Frères à ch'val, (deuxième rangée).

Spectacle-bénéfice

Des artistes s'organisent pour aider l'Accueil Bonneau

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Jean-Louis Guay, membre de la désormais célèbre chorale de l'Accueil Bonneau, connaît bien le Théâtre Saint-Denis: il y a dormi, sans invitation, une trentaine de fois dans sa vie de sans-abri. Mais le 24 août prochain, il y entrera par la grande porte, pour y monter sur scène. Avec ses camarades, il participera à un concert-bénéfice visant à amasser des fonds pour la reconstruction du gîte pour sans-abri, détruit dans un incendie le 9 juin dernier. Aucun téléthon n'accompagnera le spectacle, comme ce fut le cas pour le concert qui a suivi les inondations au Saguenay il y a deux ans. Les organisateurs ne désirent pas cela.

Ce spectacle, pour lequel les billets coûteront 70 \$, sera animé par Yves Lambert, de la Bottine souriante. Divers artistes s'y produiront, outre, bien entendu, la chorale de l'Accueil Bonneau. Isabelle Boulay, les Frères à ch'val, Éric Lapointe, les Colocs, Claude Lamothe, Sylvie Paquette.

«Il fait bon se retrouver. Ce serait effarant si nous n'avions pas l'appui de tout le monde», a résumé Sœur Nicole Fournier, directrice générale de l'Accueil Bonneau. La campagne de financement pour la reconstruction de l'Accueil Bonneau a déjà permis de recueillir plus d'un million mais Sœur Fournier estime que quelque cinq millions seront nécessaires pour reconstruire l'institution, d'autant que le conseil d'administration veut que le nouvel édifice soit «plus accueillant et plus adapté aux sans-abri». Plus hygiénique et plus sécuritaire également pour les quelque

100 bénévoles qui y travaillent.

Les organisateurs — l'Accueil Bonneau et le groupe Club Culture — des activités artistiques des prochaines semaines espèrent amasser 1,5 million. Avant le spectacle du 24 août, des humoristes de la relève donneront eux aussi un spectacle-bénéfice aux Deux Pierrots, dans le Vieux-Montréal. Les billets coûteront 10 \$.

De plus, quelque 100 000 billets de soutien au coût de 10 \$ chacun seront mis en vente début septembre. Un tirage de prix suivra. Mais surtout, «ce billet servira d'aide-mémoire à la cause de l'Accueil Bonneau», a résumé hier Luc Lavallée, de Club Culture en conférence de presse. Ce dernier n'a pas manqué de souligner la contribution bénévole de la quasi-totalité des artistes et gens d'affaires qui travaillent à la mise sur pied des spectacles et qui se sont donné le nom de Bande à Bonneau.

Un des membres des Frères à ch'val a pour sa part raconté que l'idée d'aider les sans-abri de l'Accueil Bonneau avait spontanément surgi à l'annonce de la nouvelle de l'incendie. «Nous ne nous acoquinons habituellement pas avec les causes politiques mais dans ce cas-ci, c'est un devoir», a-t-il expliqué. Ceci dit, les Frères à ch'val promettent que le spectacle «ne sera pas triste».

«Tout le monde nous accompagnera et nous accompagnerons tout le monde», a pour sa part résumé Jean-Louis Guay de la chorale de l'Accueil Bonneau.

■ Des découvertes archéologiques inespérées sur le site de l'Accueil Bonneau, page A 4.

Après quatre ans de négociations

Les chauffeurs de la STL acceptent l'entente

Les coûts d'exploitation seront réduits de 5,2 millions

Une entente est finalement intervenue entre la Société de transport de Laval et ses 417 chauffeurs. Entérinée par 65 % des chauffeurs, l'entente met fin à pratiquement quatre ans de négociations ininterrompues et mènera au congédiement de 35 chauffeurs qui devraient être rengagés durant l'année. Elle inaugure également, selon son directeur général par intérim, l'ère d'une «nouvelle STL».

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Les chauffeurs de la Société de transport de Laval (STL) ont finalement accepté hier, dans une proportion de 65 %, l'entente de principe intervenue entre leur exécutif syndical et la direction, mettant fin à pratiquement quatre ans de négociations ininterrompues. Ils renversaient ainsi un premier vote de rejet tenu le mois dernier qui avait amené la direction à menacer de procéder dès l'automne au congédiement de 70 jeunes chauffeurs ainsi qu'à l'abolition de certains services.

L'entente finalement intervenue entre les parties permettra d'atteindre la réduction de 5,2 millions des coûts d'exploitation que la direction s'était fixée comme objectif et que les chauffeurs s'étaient formellement engagés à rendre possible en février dernier. Elle prévoit principalement un assouplissement des conditions de travail des chauffeurs notamment en ce qui concerne les lignes auxquelles ils peuvent être affectés, la durée de leur journée de travail et leur rémunération. Elle mènera à l'abolition prochaine d'environ 35 emplois qui sera toutefois, espèrent-ils, compensée par la création d'une dizaine de nouveaux emplois avec l'ouverture prochaine de nouveaux services et la retraite anticipée cette année de 20 à 25 chauffeurs.

«C'est une excellente nouvelle pour les jeunes employés [qui avaient été menacés de congédiement] et pour les contribuables», a déclaré hier le directeur général par inté-

rim de la STL, Gaëtan Turbide. Cela permettra d'améliorer les services en augmentant le nombre de départs quotidiens tout en permettant de réduire la masse salariale. On parlera alors d'une nouvelle STL.»

Même satisfaction du côté du syndicat, où le président Denis Martel déclarait: «C'est une bonne nouvelle. Après pratiquement quatre ans de négociations, ça va nous permettre enfin de passer à autre chose.» La nouvelle convention collective aura une durée de cinq ans.

Depuis le vote de rejet de l'entente par une proportion de 55 % des chauffeurs à la mi-juin, les parties patronale et syndicale se sont d'abord et avant tout ingénies à donner un caractère concret à l'entente rejetée de façon à la rendre moins effrayante. Elles se sont également attardées à analyser et réduire autant que possible l'impact négatif sur les salaires des chauffeurs.

De l'avis du directeur général par intérim de la STL, les chauffeurs avaient surtout besoin de visualiser les impacts de l'entente et de se rendre compte qu'ils n'étaient pas si grands qu'ils l'imaginaient. Selon le président du syndicat, la direction de la STL a également accepté de réduire de moitié ses attentes au chapitre salarial, faisant passer de 70 à 35 le nombre d'emplois perdus. De plus, en étendant l'exercice de simulation aux projets de développement du réseau à partir de l'automne, elle a réalisé qu'une dizaine de nouveaux chauffeurs allaient être nécessaires.

Accusé par des chauffeurs d'avoir été soudoyé par l'employeur, l'exécutif du syndicat avait d'abord démissionné après le rejet de l'entente en juin. Une pétition des chauffeurs l'avait cependant réintégré dans ses fonctions quelques semaines plus tard. La «nouvelle» entente a été acceptée hier par 252 chauffeurs contre 131 refus lors d'un référendum qui s'est tenu toute la journée.

Du côté du syndicat, on espère que les 35 jeunes chauffeurs qui seront mis à pied cet automne retrouveront rapidement leur emploi à la STL. Comptant sur l'ouverture prochaine de nouvelles lignes, Denis Martel s'attend en effet à ce que les 10 nouveaux emplois soient créés d'ici janvier. Quant aux retraites anticipées, il pense que les personnes intéressées s'en prévaudront avant l'été prochain.

C O N C O U R S

ACTES SUD

20 ans de découvertes

Un été à croquer

avec
Christyne Brouillet
Du lundi au jeudi à 19h
Une réalisation de Christophe Rodriguez

première chaîne
Radio-Canada

1^{er} prix
Un bon d'achat chaque semaine des éditions Actes Sud, d'une valeur de 100 \$ (taxes incluses)

2^e prix
Une sélection des oeuvres publiées aux éditions Actes Sud, d'une valeur de 1000 \$ (taxes incluses) - Tirage 27 août

3^e prix
Un forfait champêtre d'une fin de semaine pour deux personnes dans un des établissements du réseau Hôtellerie Champêtre d'une valeur de 600 \$ - Tirage 27 août.

Pour participer, écoutez l'émission *Un été à croquer* animée par Christyne Brouillet, diffusée du lundi au jeudi de 19h à 21h sur les ondes de la première chaîne de Radio-Canada. Chaque semaine, une nouvelle question sera proposée. Trouvez la réponse sur le site internet *Infoculture* de la radio de Radio-Canada au <http://radio-canada.ca/infoculture>

Remplissez le coupon-réponse

qui sera publié tous les mardis et samedis dans *Le Devoir* du 7 juillet au 22 août. Le tirage se fera à tous les jeudis de chaque semaine. Faites-le parvenir à l'adresse suivante

Le Devoir
Concours «Actes Sud, 20 ans de découvertes / Un été à croquer»
2050, rue de Bleury, 9^e étage
Montréal (Québec)
H3A 3M9

N'oubliez pas d'inclure également le nom et l'adresse de votre librairie préférée.

En collaboration:

LE DEVOIR

alq
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC

Hôtellerie Champêtre
1 800 714-1214

Question: D'où Ella Maillart a-t-elle rapporté le soufflet ?

Réponse

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone (bur.)

(rés.)

(télec.)

(e-mail)

Ma librairie préférée

Adresse

Les fac-similés sont acceptés, pas les photocopies. Les participants doivent avoir 18 ans et plus. Les règlements du concours sont disponibles au Service à l'auditoire de Radio-Canada.

MONTREAL
XIV^e CONGRÈS MONDIAL DE SOCIOLOGIE
14th World Congress of Sociology
XIV^o Congreso Mundial de Sociología
1998

LE PLUS IMPORTANT CONGRÈS INTERNATIONAL EN SOCIOLOGIE

26 JUILLET - 1^{er} AOÛT

50 comités de recherche, 17 associations nationales et régionales et autant d'ateliers scientifiques variés, totalisant près de 1 000 sessions de communications.

Le public est invité à une session présidée par Alain Touraine, sur le thème:

«Savoir social et multiplicité des langues et des cultures»,

accès gratuit au Palais des congrès de Montréal, salle 407-B, mardi 28 juillet, 20 h 30

(interprétation simultanée gratuite)

Information: (514) 343-6492

• LES ACTUALITÉS •



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'archéologue François Véronneau ne perd pas une minute, avant d'être remplacé, ce matin, par les travailleurs de la construction qui entreprennent la construction du nouvel édifice de l'Accueil Bonneau. A sa droite se trouvent quelques-uns des objets que ses collègues et lui ont découverts au cours de dix jours de fouilles captivantes dans un des sites les plus riches de la ville.

Les fouilles ont porté fruit sur le site de l'Accueil Bonneau

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Les fouilles auxquelles se sont livrés les archéologues sur le site de l'Accueil Bonneau ont été rapides — le temps des vacances de la construction — mais elles n'en ont pas moins été fructueuses jusqu'à la dernière minute, avec la découverte, hier, d'une petite bague de traite ayant appartenu aux Jésuites.

Ce bijou n'est qu'un des objets découverts au cours des derniers jours et qui vient confirmer l'intérêt des Amérindiens et des Européens pour ce site très prisé que constitue la bande de terre en forme de talus dominant le fleuve Saint-Laurent dans le Vieux Montréal.

«Nous ne pensions pas trouver autant de choses que cela», résume l'archéologue François Véronneau qui ne doutait pourtant pas de l'intérêt du site, parce que l'équipe dont il fait partie a effectué déjà des fouilles sur les vestiges de l'actuelle chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, située à 100 mètres à l'ouest du site de l'Accueil Bonneau, qui fut construit partiellement à la fin du siècle dernier, partiellement dans la première moitié du 19^e.

Ainsi, des traces facilement identifiables sur le site de l'édifice brûlé permettent de dire qu'une partie du talus servait de circulation aux charrettes, sur le chemin appelé chemin Saint-François.

«Nous savons donc désormais que le talus servait de circulation [probablement entre 1704 et 1709]. Nous savons aussi qu'il a été occupé avant, par les Amérindiens», soulignait François Véronneau.

Ce dernier ne plie pas totalement bagage même si les travaux de construction débutent ce matin. Il montre, à un mètre de l'endroit où il fouille, un gros carré de terre qu'il aimerait bien enlever tout d'un bloc pour l'examiner. Il gratte aussi, de l'autre côté, la terre, pour y découvrir des lattes de bois. Des latrines, couvertes de débris de bols ou autres objets.

«Les latrines ont dû être construites aux alentours de 1846. Elles ont sans doute été utilisées jusqu'au 20^e siècle. Mais nous n'aurons pas le temps de fouiller ici. Nous n'aurons fait que 50 % du secteur», dit-il.

L'équipe d'archéologues restera tout de même sur place, afin de surveiller les travaux d'excavation, si les entrepreneurs le veulent bien. Ils aimeraient bien, entre autres, trouver de la céramique amérindienne, afin de mieux mettre une date sur l'occupation amérindienne des lieux. Quant aux fortifications de Montréal, construites sous le régime français, et qui sont apparues en cours de fouilles, il est probable qu'elles seront conservées.

Les fouilles, effectuées dans un «sol très dur et très compact» auront permis de découvrir des éclats de taille de pierre, des morceaux de grattoirs, des bouts de pointe de flèche. Mais pas de céramique encore. D'ici l'ouverture de l'Accueil Bonneau — à la mi-octobre, espère la direction de l'institution —, les archéologues mettront sur pied un «petit projet» avec les sans-abris de l'Accueil, qui leur permettra de recenser et de numérotier les objets trouvés sur «leur site», afin de monter une exposition sur ces trouvailles et peut-être aussi une bibliothèque.

14^e Congrès mondial de sociologie

Les leçons du verglas...et autres catastrophes

Les désastres en tous genres font partie des enjeux traités par des sociologues, réunis cette semaine à Montréal en congrès mondial. Hier, certains d'entre eux se sont penchés sur les leçons à tirer de catastrophes canadiennes, dont la récente crise du verglas.

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Une catastrophe comme la crise du verglas de janvier nous donne peut-être un aperçu de ce que pourra être le «bogue» de l'an 2000, souligne un spécialiste qui a été appelé à travailler sur les conséquences du verglas dans la région d'Ottawa. «Le problème a d'abord été celui du «monitorage», de la transmission de l'information», a expliqué au Devoir Joseph Scanlon, un sociologue engagé pour la circonstance par la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. Le verglas a aussi sévi dans cette région, quoiqu'à un degré moindre qu'au Québec.

«Par exemple, le système central de distribution d'électricité n'a jamais fait défaut», poursuit M. Scanlon. Il s'agissait de bris locaux, mais nous n'avions aucun moyen de le savoir. Même chose en ce qui concerne la distribution du gaz: rien n'a cessé de fonctionner, mais personne, à la compagnie, ne pouvait le savoir! Idem pour les feux de circulation, qu'il a fallu aller vérifier les uns après les autres, et pour les systèmes téléphoniques, où le central était électrique. «Dans tous les cas, il a fallu aller tout vérifier sur place, point par point», explique M. Scanlon. Cela me fait songer au «bogue» de l'an 2000, parce que, là aussi, c'est en grande partie un problème de centralisation et d'acheminement de l'information qui se posera.

Joseph Scanlon, qui dirige sa propre firme de consultation, est spécialisé dans les événements dramatiques. C'est une spécialité qu'il a commencée à développer à la crise d'octobre 1970, alors qu'il avait conduit, pour la Défense nationale, une recherche sur les rumeurs déclenchées par l'enlèvement de James Cross... Il présentait ses travaux récents, hier, au 14^e Congrès mondial de sociologie, lors d'un atelier portant sur les récentes expériences canadiennes en matière d'urgence. Les autres sujets abordés comprenaient le blizzard de Noël 1996, qui a paralysé la ville de

Victoria, l'inondation de l'an dernier dans la région de Winnipeg, et au Québec, divers événements dont le verglas et le déluge du Saguenay.

S'il existe une constante qui a émergé partout, c'est l'importance de la coordination et de la planification. John Hill, qui n'est pas un sociologue, mais coordonne les services d'urgence et de sécurité à l'hôpital Aberdeen, à Victoria, a raconté par le menu les problèmes rencontrés lorsque la ville s'est retrouvée paralysée, et l'hôpital en crise. «Nous étions la ville-ouïl-ne-neige-jamais, et nous détenons maintenant le record canadien de la plus importante chute de neige!», a-t-il raconté. Certains problèmes qui sont tout à coup devenus aigus ne pouvaient que concerner un hôpital. Par exemple, que faire quand la morgue est pleine? «On n'en parle pas beaucoup, et tant mieux, mais il meurt des gens tous les jours à notre hôpital», dit John Hill. Nous avons coupé le chauffage d'une pièce et ouvert les fenêtres pour faire une morgue improvisée.

S'il existe une constante qui a émergé partout, c'est l'importance de la coordination et de la planification

D'autres problèmes rencontrés par l'hôpital Aberdeen pouvaient cependant paraître familiers à tous ceux qui ont vécu de semblables situations d'urgence. Et l'hôpital a depuis mis en place des mécanismes pour être en mesure de mieux y répondre. Quelques exemples parmi d'autres: un plan de transport pour pouvoir disposer du personnel; un plan de communication qui leur indique quel poste de radio écouter pour savoir quoi faire et où aller en cas d'urgence; des ententes avec les médias, qui se sont même entendus entre eux pour se relayer l'information en cas d'urgence. Toutes les mesures tiennent compte de la nécessité d'être autosuffisant pendant 72 heures. «Pendant ce délai, le gouvernement n'existe pas!», dit M. Hill. On doit pouvoir compter sur nous-mêmes pendant trois jours, avant d'avoir de l'aide.

Mark Bennett, qui travaille avec le gouvernement canadien, a d'ailleurs démontré comment, en tirant leçon d'une inondation en 1950, on est parvenu à limiter les dégâts à Winnipeg en 1997. Hélène Denis, une sociologue rattachée à l'École Polytechnique de Montréal qui a siégé à la Commission scientifique et technique du gouvernement du Québec, s'en est penchée pour sa part sur les leçons des désastres survenus ici dans les 10 dernières années. Elle aussi a souligné l'importance du rôle que joue la gestion, au point que la distinction entre les désastres d'origine «naturelle» ou «technologique» est rarement pertinente.

Publicité préventive

Le casse-tête sida

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

«Quand vous faites l'amour avec Pierre, pensez à protéger Valérie.» Cette publicité du gouvernement français, pour la prévention du sida, avait déjà fait froncer quelques sourcils en 1995. «C'était la première fois que l'on faisait, pour le grand public, référence à la transmission du virus parmi les personnes bisexuelles», explique Geneviève Paicheler, sociologue et directeur de recherche au Centre de recherche sur la médecine, la science et la société (CERMES). La même campagne comportait aussi une annonce qui s'adressait directement aux couples homosexuels. Par rapport au Québec, et même à l'ensemble de l'Amérique du Nord, la France peut sembler en avance quant aux communications dans la prévention du sida. Malgré tout, expliquait Mme Paicheler, les choses sont loin d'être faciles. «On a rarement vu un sujet pour lequel la communication est aussi compliquée», explique Mme Paicheler. À cause, d'une part, de l'incertitude qui entoure les connaissances sur le sida et aussi, en même temps, à cause de l'évolution rapide des connaissances scientifiques en la matière.

Mme Paicheler est membre depuis 10 ans du comité de spécialistes qui collabore, avec le gouvernement français, à l'élaboration des campagnes sur le sida. Elle présentait, hier, son travail et ses recherches au 14^e Congrès mondial de sociologie, lors d'un atelier intitulé «Nouveaux risques et dangers liés à la santé et à l'environnement». «Le risque, au départ, est lié à des notions contradictoires», souligne-t-elle. Il dépend en même temps de facteurs externes, et de facteurs internes, que l'on peut influencer. Il est lié à une série

de lois qui reposent sur de longues séries d'observations, mais, en même temps, il est possible de se soustraire à ces lois.

Dès qu'il faut communiquer au public un message lié à ces notions de risque, les problèmes se multiplient. Il faut convaincre ceux à qui le statut social plus élevé donne un faux sentiment de sécurité, que les comportements «à risque» le sont pour eux aussi. Inversement, il faut convaincre les très pauvres, qui ont fini par devenir fatalistes, qu'ils disposent quand même de moyens pour diminuer les risques. Et, peu importe à qui l'on s'adresse, livrer un message clair se révèle toujours un casse-tête. «Parfois, il faudrait pouvoir sacrifier un peu l'exactitude scientifique pour avoir un message clair et efficace», dit Mme Paicheler. Mais tout le monde n'est pas d'accord là-dessus... Nous avons parfois dû nous résigner, entre autres pour des raisons politiques, à livrer des messages qui, à mon avis, devenaient nébuleux à force de vouloir donner trop de détails...

Si, en France, le public est peut-être un peu moins prudent et facile à choquer qu'ici, les problèmes politiques et moraux, en effet, se posent quand même. «On se retrouve à prôner, dans des publicités payées par le gouvernement, des comportements qui contreviennent aux lois de l'État», souligne Geneviève Paicheler. Récemment, par exemple, nous avons conçu une publicité pour inciter les toxicomanes à utiliser du matériel propre: les seringues, mais aussi le coton avec lequel ils s'épongent. Une publicité pour inciter les gens à être prudents lors de leur «premier shoot», souvent imprévu et non planifié, a ainsi été prohibée de la presse grand public, et reléguée à certaines publications communautaires spécialisées.

Humour sociologique

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Les sociologues ont-ils le sens de l'humour? Le bulletin d'information destiné aux participants du 14^e Congrès mondial de sociologie, intitulé «À la recherche du temps perdu», donne à penser que c'est le cas, à tout le moins pour certains d'entre eux. À côté d'informations usuelles sur les restaurants et les distractions offertes, on retrouve, «en direct du bureau des organisateurs», les résultats d'une étude sociologique menée sur les participants, pendant la période des inscriptions.

Parmi les catégories de comportement répertoriées: ■ l'oiseau matinal: s'inscrit avant même qu'un formulaire

d'inscription ne soit disponible;

■ le stratège du multimédia: s'inscrit simultanément par télécopieur, par le site Internet, par courriel et par livraison spéciale. Appelle ensuite le secrétariat pour être sûr d'être bel et bien inscrit.

■ la personnalité multiple: donne, pour le résumé de son article, un nom différent de celui du formulaire d'inscription;

■ l'altruiste (type 1): s'inscrit mais ne se présente jamais;

■ l'altruiste (type 2): attend le dernier moment avant de s'inscrire, pour être sûr de payer le tarif le plus élevé.

■ le sociologue inconnu: s'inscrit sans donner son nom.

■ le voyageur de l'espace: s'inscrit pour donner deux conférences, au même moment, dans deux sessions différentes.

CLUB
402
HOMME



Liquidation
de costumes d'été
importés d'Italie

Prix régulier 950\$

soldé 399\$

100% pure laine vierge

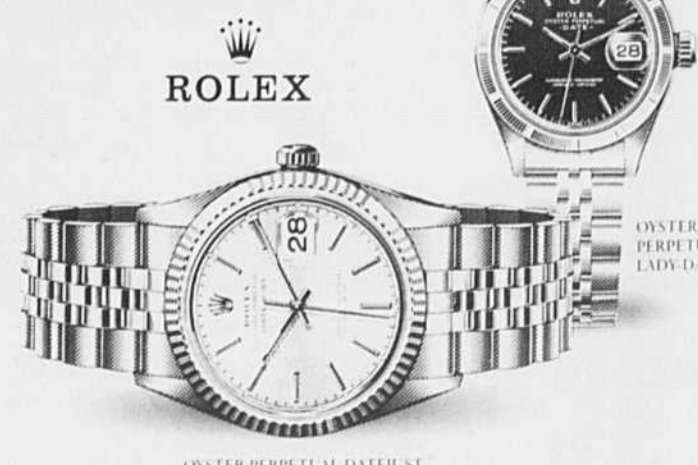
Griffés

1118, rue Ste-Catherine O.
2^e étage, Montréal
Tél.: (514) 861-3636



Jouissez du plaisir
de la perfection.

En 1910, Rolex a fabriqué une montre si petite qu'elle pouvait être portée au poignet. Portant une attention rigoureuse à chaque détail, Rolex a forgé une norme de qualité et d'excellence. Aujourd'hui, la précision détaillée de chaque montre Rolex continue d'inspirer le plaisir de la perfection.



Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart, Montréal Centre-Ville 866-3876

Commission du
développement
urbain de Montréal

MONTREAL
c'est toi ma ville!

Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

Date: Le mardi 4 août 1998

Lieu: 275, rue Notre-Dame Est
Hôtel de ville, salle du conseil
(métro Champ-de-Mars)

Heure: 19 h

Lors de cette assemblée, vous pourrez:

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlement suivants, soumis par le comité exécutif:

- 3.1 Autorisation de démolir les bâtiments portant les numéros 1441 rue Drummond et 1450 rue Stanley (YMCA centre-ville), ainsi que celui portant le numéro 1200 boulevard de Maisonneuve Ouest (Drummond Court), et d'y permettre la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial qui comporterait 25 étages. (S98 0545013) (district électoral de Peter-McGill)

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées:

Service des relations avec les citoyens
333, rue Saint-Antoine Est
5^e étage
872-8265

N.B. La documentation complète est disponible pour consultation dans tous les bureaux Accès Montréal.

Le greffier,
M^{re} Léon Laberge

EN BREF

Test Pap: du laisser-aller

Ottawa (PC) — Un nombre élevé de Canadiens ne se soumettent pas assez souvent au test Pap, même si celui-ci constitue un moyen très efficace de lutter contre le cancer du col de l'utérus. C'est ce que révèle un rapport de Statistique Canada. Une femme sur quatre, interviewée en 1994-95, n'avait jamais subi de test Pap ou n'en avait pas subi un au cours des trois années précédentes, indique le rapport rendu public hier. Le test Pap — son nom scientifique est le frottis Papanicolaou — est une procédure simple et peu coûteuse, permettant de détecter les cellules anormales du col de l'utérus. Les taux de cancer du col de l'utérus ont chuté substantiellement depuis l'introduction du dépistage, mais on estime qu'il s'en déclarera néanmoins 1400 nouveaux cas en 1998, et qu'environ 400 Canadiens mourront de la maladie cette année. La plupart des cas de cancers envahissants surviennent chez des femmes n'ayant pas subi de test Pap, ou ne l'ayant pas subi récemment.

LE DEVOIR

LE MONDE

Etat de la réserve collective de sang	
Groupe sanguin	
A-	65%
A+	64%
B+	57%

La Société canadienne de la Croix-Rouge Info-collecte: 832-0873

BIRMANIE

Épreuve de force entre la junte et Suu Kyi

REUTERS

Yangon — L'opposante birmane Aung San Suu Kyi a passé hier une quatrième journée enfermée à l'intérieur de sa voiture, dans le sud-ouest du Myanmar, afin de protester contre des mesures prises pour l'empêcher de rencontrer des membres de son parti, ont dit des membres de son entourage.

Chef de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), Suu Kyi refuse de quitter l'endroit où elle s'est arrêtée vendredi à Anyarsu, à 64 km environ de Yangon, et de regagner son domicile, dans la capitale, comme le lui a demandé la junte au pouvoir.

«Elle est toujours là», a déclaré à Reuters une personnalité proche de la LND.

Un responsable du Conseil d'État pour la paix et le développement (CEPD) a déclaré dimanche que Suu Kyi avait refusé de répondre aux questions d'agents de la sécurité et refusait de rentrer chez elle. «Nous avons tenté sept fois de lui parler, mais il n'y a eu aucune réponse», avait-il dit.

Dimanche soir, des témoins ont vu l'opposante assise dans sa voiture avec deux conducteurs. Des représentants de la sécurité se trouvaient dans le secteur et une ambulance était garée à proximité. Des responsables ont précisé que l'ambulance se tenait prête à intervenir en cas d'urgence.

La LND a affirmé hier que le gouvernement serait tenu responsable de tout problème de santé occasionné à Suu Kyi. Un responsable de la sécurité a jugé probable qu'elle dispose de rations de biscuits ou d'autres denrées comestibles.

Vendredi, la LND avait annoncé que sa dirigeante se rendait dans une localité de l'ouest du pays pour y rencontrer des membres du parti lorsqu'on lui avait barré la route. C'est la troisième fois que les autorités militaires l'empêchent de visiter des agglomérations du pays depuis le début du mois.

Dans un communiqué, le CEPD a fait savoir que l'opposante avait été arrêtée parce qu'elle n'avait pas de gardes du corps pour ce déplacement. La junte s'est inquiétée d'un risque d'agression de Suu Kyi par des éléments anti-gouvernementaux qui en feraient porter la responsabilité aux autorités, mais l'opposition n'y voit qu'un prétexte à réprimer ses activités politiques.

Les tensions se sont accrues entre la LND et le CEPD ces dernières semaines, l'opposition ayant exigé du gouvernement qu'il convoque le Parlement d'ici au 21 août. La LND avait remporté les élections législatives de mai 1990 à une majorité écrasante, mais la junte n'en a tenu aucun compte et refuse depuis lors de réunir le Parlement.

Le CEPD a pris des mesures de répression contre les députés d'opposition des agglomérations régionales, en les y confinant avec l'obligation de se présenter deux fois par jour aux services de sécurité.

Hier, le gouvernement militaire a accusé la LND de collusion avec des ambassades occidentales à Yangon en vue d'en obtenir soutien et assistance. De leur côté, les journaux officiels du Myanmar accusent les dirigeants de la LND de chercher à détruire le pays et à le «refaire passer sous la coupe des colonialistes».

A Mapille, où se tenait une réunion de l'Asean, le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright a évoqué hier un risque d'«explosion politique» au Myanmar, de nature à compromettre la stabilité régionale.

Dans une intervention très ferme contre le régime militaire de Yangon, Albright s'est également déclarée très inquiète de l'état de santé et de la sécurité de Suu Kyi, ajoutant que la junte du Myanmar serait tenue responsable de tout dérapage.

Le ministre birman des Affaires étrangères, Ohn Gyaw, était présent à la réunion du Forum régional de l'Asean où Albright et d'autres ministres ont critiqué son gouvernement. Il a tenté de justifier l'attitude de la junte, mais Albright a rejeté sèchement ses propos.

EN BREF

Blair renonce à dépenaliser l'homosexualité à 16 ans

Londres (AFP) — Le gouvernement britannique a décidé hier d'abandonner provisoirement un amendement prévoyant d'abaisser à 16 ans l'âge du consentement pour les homosexuels, jusqu'à passibles de prison pour des relations avec des mineurs, en raison d'un blocage par la chambre des Lords, selon le ministère de l'Intérieur. La dépenalisation des relations homosexuelles dès 16 ans avait été massivement approuvée par la Chambre des Communes en juin dernier, par 336 députés contre 129, mais la chambre des Lords a voté contre le texte la semaine dernière. Ce blocage par les Lords a contraint le gouvernement à choisir entre l'abandon de l'amendement ou le report de toute sa réforme du code pénal, dans laquelle est incluse la disposition concernant les homosexuels, les parlementaires suspendant leurs travaux pour les vacances à la fin du mois. Selon le ministère de l'Intérieur, le gouvernement a finalement convaincu les députés de faire une croix sur l'amendement et d'attendre l'automne pour tenter de le réintroduire.

Les tests nucléaires indiens et pakistanais déplorés

Manille (AFP) — Les ministres des Affaires étrangères des pays du Forum régional de l'ASEAN consacré aux questions de sécurité en Asie ont «fortement déploré» hier à Manille les essais nucléaires de mai dernier par l'Inde et le Pakistan mais se sont abstenus de dénoncer nommément ces pays. Les neuf pays de l'ASEAN — Indonésie, Philippines, Brunei, Laos, Vietnam, Birmanie, Singapour, Malaisie et Thaïlande — avaient conclu vendredi deux journées de travaux en déplorant également les tests indiens et pakistanais, mais sans désigner non plus ces pays au nom de la politique de consensus traditionnellement suivie par l'Association. Un diplomate avait indiqué qu'une dénonciation directe pourrait «compromettre les chances de convaincre ces pays de ne plus mener de tests dans l'avenir». L'Inde, qui est membre du RAF, avait procédé début mai à cinq essais nucléaires suivis presque immédiatement par cinq essais par son rival, le Pakistan, ce qui avait provoqué une vague de protestations internationales et fait craindre le début d'une course à l'arme nucléaire dans la région. Le RAF, qui regroupe 22 membres dont les Etats-Unis, l'Union européenne, la Chine et le Japon, a été fondé en 1994 et est le seul organisme de consultation régionale sur les problèmes de sécurité.

Les affrontements entre Albanais et Serbes au Kosovo

Le conflit apparaît sans issue militaire

Les forces spéciales de la police serbe semblaient hier avoir remporté un succès majeur face aux séparatistes albanais du Kosovo en reprenant, après plusieurs jours de combats, le contrôle d'un axe routier vital dans cette province du sud de la Serbie. Des sources serbes ont annoncé en fin de journée que la police contrôlait toute la route stratégique qui relie Pristina, chef-lieu du Kosovo, à Pec, deuxième ville de la province, dans l'ouest. «La route principale Pristina-Pec a été entièrement débloquée hier et placée sous le contrôle de la police», a déclaré le Centre d'information serbe de Pristina. «Des équipes techniques travaillent au nettoyage des barricades restantes et à la restauration de la route pour une circulation sûre», a ajouté le Centre. Par ailleurs, un capitaine de l'armée yougoslave et deux soldats ont été tués au Kosovo samedi et dimanche par les séparatistes armés albanais, a annoncé l'armée dans un communiqué cité par l'agence officielle Tanjug.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT
LE MONDE

Le combat que se livrent les forces de l'ordre serbes et l'Armée de libération du Kosovo (UCK) apparaît bien évidemment inégal. Plus de trente mille policiers et militaires bien entraînés et parfaitement armés font face à quelques milliers de «combattants» à la formation aléatoire et à l'organisation toujours embryonnaire. Les premiers disposent d'hélicoptères, de chars et de véhicules blindés quand les seconds ne possèdent que des armes légères, des mitrailleuses lourdes et un nombre sans doute relativement limité d'armes plus sophistiquées.

Les forces serbes disposent, en outre, d'une logistique qui a fait ses preuves — preuves dans le passé, alors que l'UCK ne rassemblait encore il y a quelques mois que quelques chefs de clan éparpillés et une poignée de jeunes en rébellion. La résistance de l'UCK pour contrôler le territoire qu'elle a conquis — et dont il est très difficile d'évaluer avec précision l'ampleur — peut donc être mise à mal par les offensives vigoureuses menées par les forces serbes, qui semblent de plus en plus faire appel au soutien de l'armée yougoslave.

Mobilisation albanaise

Mais il est un élément de taille qui tem-

père ce rapport de forces a priori disproportionné. C'est le rôle et l'appui des quelque 1,9 million d'Albanais du Kosovo, qui, malgré les divisions croissantes entre modérés et radicaux, soutiennent très largement le combat de leur Armée de libération. L'UCK bénéficie, en outre, de sa parfaite connaissance du terrain, de sa mobilité dans des zones souvent montagneuses et parfois difficiles d'accès. Un avantage renforcé par la structure de clan en vigueur dans la région, où des familles entières vivent dans de vastes fermes souvent entourées — pour des raisons culturelles et religieuses — d'imposantes palissades ou de véritables murs d'enceinte.

C'est cette situation qui a permis aux premiers éléments de l'UCK de multiplier les actions de guérilla à l'encontre des postes de police serbes depuis près de deux ans. Et l'on voit mal comment les forces de Belgrade ne continueraient pas à être la cible de tireurs isolés. Cela d'autant plus que le trafic d'armes en provenance d'Albanie n'a fait que s'accroître ces derniers mois et que de nombreux jeunes sont venus grossir les rangs de l'UCK depuis la première offensive des forces serbes à la fin du mois de février. Une mobilisation qui contraste d'ailleurs avec les nombreuses difficultés que rencontre Belgrade pour envoyer ses nouvelles recrues et ses appelés au Kosovo, alors que les actes de désertion semblent se multiplier.

Dans ce contexte, la nouvelle offensive lancée par les forces serbes — la deuxième d'importance en deux semaines — peut se traduire par un réel succès militaire sur le terrain, sans pour autant parvenir à «éradiquer» une résistance qui peut changer encore de forme. Car il apparaît évident que la résistance de l'Armée de libération du Kosovo ne cessera pas son combat après les succès enregistrés, même s'ils n'ont été que temporaires.

L'intensification de la présence des forces de l'ordre serbes apparaît ainsi plutôt comme un échec de stratégie que Belgrade s'entête à ne pas reconnaître. Dans le même temps, les insurgés ne donnent aucun signe de faiblesse, même si, au cours des dix derniers jours, ils ont subi de multiples revers. La province serbe à majorité albanaise du Kosovo se retrouve en fait toujours face à une véritable offensive dont on ignore et la durée et l'ampleur, mais qui paraît sans issue militaire. L'escalade de ces dernières semaines, qui oblige Belgrade à engager chaque fois des moyens plus importants en armes et en matériels, ne parvient qu'à provoquer des réactions de plus en plus hostiles, au point que la Ligue démocratique du Kosovo, la principale formation politique et la plus modérée, a simplement estimé dimanche que «l'offensive élargit les zones touchées par la purification ethnique».

CAMBODGE

Vers un gouvernement de coalition

PHILIPPE AGRET
AGENCE FRANCE-PRESSE

Phnom Penh — Le Cambodge se dirigeait hier vers un nouveau gouvernement de coalition au lendemain d'élections législatives généralement paisibles et marquées par une participation massive, déterminantes pour sa stabilité politique et sa réputation internationale.

Les premières indications recueillies auprès des centres de dévouement confirment que les élections se joueront entre trois seulement des 39 partis en lice: le parti de Hun Sen, l'homme fort, le FUNCINPEC royaliste du prince Norodom Ranariddh et le parti de l'opposant Sam Rainsy.

Le parti de Hun Sen, le Parti du peuple cambodgien (PPC) au pouvoir, a revendiqué hier soir 66 des 122 sièges disputés dimanche, selon ses projections obtenues par l'AFP.

La victoire du PPC, devant le FUNCINPEC et le Parti de Sam Rainsy (PSR), n'a pu être confirmée de source indépendante, mais selon des sources diplomatiques à Phnom Penh, elle est désormais probable.

Les autorités électorales ont décidé de reporter à aujourd'hui l'annonce des premiers résultats, qui devaient être annoncés hier soir, parce qu'ils «ne sont pas encore assez significatifs».

Même si le score du PPC se confirme, et les résultats pourraient s'annoncer plus serrés que ses projections, il ne sera pas en mesure de gouverner seul. Selon la Constitution, un parti doit porter les deux tiers des 122 sièges de l'Assemblée nationale, soit 82, pour former à lui seul un gouvernement.

Selon les analystes, les trois rivaux seront forcés de former une coalition, probablement bipartite. Toutes les combinaisons sont possibles, y compris une nouvelle alliance entre les deux anciens frères ennemis, Hun Sen et le prince Ranariddh.

Le prince avait été écarté du pouvoir en juillet dernier par Hun Sen, l'homme fort du pays, à l'issue de quatre années de cohabitation acrimonieuse et de rivalités personnelles.

Le scrutin de dimanche s'est déroulé sans incident notable, à l'exception d'une attaque des Khmers rouges contre l'un de leurs anciens bastions qui a fait 10 morts.

Selon un communiqué d'un groupe d'observateurs locaux, le Comité pour des élections libres et équitables (COMFREL), l'ambiance a été «généralement positive». Le COMFREL a noté que ses observateurs n'avaient eu «aucun problème significatif d'accès» aux bureaux de vote.

Le groupe des 500 observateurs internationaux, dépêchés par 40 pays, a déclaré hier que ces élections — le premier scrutin pluraliste organisé par le Cambodge depuis 30 ans — avaient répondu aux critères de «liberté et d'équité» souhaités.

La participation a été très élevée, au moins 90 % des 5,4 millions d'inscrits, selon des estimations de la Commission nationale électorale portant sur 18 des 23 provinces. Elle avait atteint le même niveau lors des dernières élections de mai 1993 organisées sous l'égide de l'ONU et la protection de 16 000 Casques bleus.



Le controversé Peter Mandelson quitte le 10 Downing Street après avoir reçu une promotion dans lors du remaniement ministériel annoncé hier par le premier ministre Blair.

Blair assoit son pouvoir

Peter Mandelson est promu

JULIETTE BAILLOT
AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Tony Blair a renforcé hier son ascendant sur l'équipe gouvernementale avec un premier remaniement marqué par l'arrivée de son éminence grise, le controversé Peter Mandelson, au poste de ministre de l'Industrie, contre l'avis du puissant chancelier de l'Echiquier Gordon Brown.

Alors que la composition de son premier gouvernement avait été pratiquement décidée par votes au sein du parti travailliste, le premier ministre britannique a pu donner là, pour la première fois, une marque personnelle à son gouvernement.

Tout en contrebalançant le pouvoir du ministre des Finances par la nomination d'un proche à l'Industrie, Tony Blair a voulu rassurer l'aile gauche du Labour en promouvant l'actuel ministre de l'Agriculture, Jack Cunningham, à un poste central de contrôle et de coordination des différents ministères.

Jack Cunningham fait partie de l'ancienne garde du «vieux Labour», par opposition au «new Labour», concept inventé par Tony Blair pour concilier libéralisme et préoccupations sociales, et il est le seul membre du gouvernement à avoir été membre de précédents gouvernements travaillistes.

Sa nomination aidera sans doute à apaiser les députés

travaillistes de l'aile gauche qui dénonçaient une droitisation du gouvernement, en particulier sur les questions sécuritaires ou sociales (discours musclé contre la délinquance juvénile, baisse de certaines allocations, etc).

Dans le même esprit, la ministre chargée de la Sécurité sociale Harriet Harman, qui avait été très critiquée pour avoir annoncé la réduction des allocations aux parents isolés, a été évincée de la nouvelle équipe, tandis que son secrétaire d'Etat Frank Field démissionnait.

Aucun poste clé du gouvernement n'est remis en cause. Robin Cook, secrétaire au Foreign Office, Jack Straw, ministre de l'Intérieur, Gordon Brown, chancelier de l'Echiquier, David Blunkett à l'Education et Frank Dobson à la Santé conservent leurs fonctions.

Mais le pouvoir du chancelier de l'Echiquier, qu'une rivalité de longue date — liée à l'ambition de chacun — oppose à Tony Blair, est contrebalancé par la nomination au ministère du Commerce et de l'Industrie de Peter Mandelson, l'éminence grise de l'Hôtel de Downing Street.

Surnommé «Machiavel» par la presse, M. Mandelson, 44 ans, a été l'un des artisans de la formidable opération de relations publiques qui a abouti à l'élection triomphale de Tony Blair en mai 1997.

Jusqu'ici ministre sans portefeuille, il avait pris en charge l'organisation des célébrations du nouveau millénaire, dont le budget inflationniste a été vilipendé par les médias.

matiques, porte également sur la mise en place d'une force internationale d'interposition chargée de remplacer les troupes sénégalaises et guinéennes envoyées à Bissau dès le début du conflit, sans que l'on sache encore par qui cette force sera constituée.

Les ministres de la Défense de la CPLP, qui regroupe le Portugal, le Brésil et cinq pays africains, ont décidé la semaine dernière à Lisbonne la création d'une force lusophone destinée à des missions humanitaires et de maintien de la paix, qui n'existe toujours pas.

La force d'interposition, prévue pour la Guinée-Bissau, pourrait dès lors être constituée d'unités africaines, notamment des pays de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest), qui recevraient l'appui logistique de la France et du Portugal, indique-t-on

dans les milieux diplomatiques à Dakar.

En attendant la mise en place de cette force pour l'instant introuvable, mutins et représentants du président Joao Bernardo Vieira se retrouvent dans une semaine au Cap Vert pour de délicates négociations de paix qui porteront notamment sur l'avenir institutionnel de la Guinée-Bissau, où des élections législatives devaient avoir lieu en juillet.

Ils devront également étudier la possibilité d'une réconciliation entre les deux anciens compagnons de lutte, devenus des ennemis irréductibles: le général Ansumane Mané, chef de la rébellion, et le président Vieira, dont le mandat présidentiel expire dans un an.

La fracture paraît en effet irréversible entre les partisans du général Mané, auquel s'est ralliée la majeure partie de l'armée, et le président Nino Vieira, dont la lé-

gitimité a été reconnue même par les insurgés et qui est soutenu par la communauté internationale.

Le général Mané avait été limogé de son poste de chef d'état-major, après avoir été impliqué dans une affaire de trafic d'armes à destination de la Casamance, région méridionale du Sénégal où sévit depuis 15 ans une rébellion indépendantiste sanglante.

Le problème casamançais, avec ses ramifications en Guinée-Bissau où les indépendantistes ont toujours trouvé refuge, semble avoir été la cause essentielle de l'intervention des troupes sénégalaises venues porter secours au président Vieira. Selon les services de renseignement sénégalais, qui craignaient l'extension du conflit à toute la sous-région, des indépendantistes casamançais combattaient aux côtés des insurgés du général Mané.

Premiers espoirs de paix en Guinée-Bissau

Accord de cessez-le-feu entre le gouvernement et des insurgés

JEAN-NOËL GILLET
AGENCE FRANCE-PRESSE

Dakar — Un espoir de paix est apparu en Guinée-Bissau pour la première fois depuis sept semaines avec la signature dimanche d'un accord de cessez-le-feu entre représentants des insurgés et du gouvernement alors que, sur le plan militaire, les positions paraissent totalement bloquées.

Cet accord, signé au large de Bissau sur la frégate portugaise *Corte Real* à l'initiative d'un groupe de contact de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), prévoit notamment le gel des positions militaires des deux parties en conflit et la création de corridors humanitaires pour venir en aide aux 250 000 personnes que les combats ont jetées sur les routes.

L'accord, indique-t-on de sources diplo-

É D I T O R I A L

Les retranchements de Clinton

Guy Taillefer

Nouvel épisode dans le Monicagate qui obsède Washington depuis six mois. Sommé de comparaître devant un grand jury pour s'expliquer sur ses relations avec Monica Lewinsky, le président Bill Clinton semble poussé dans ses derniers retranchements. A-t-il épuisé ses recours? Moments difficiles pour un président empêtré dans un «scandale» aux proportions démesurées.

Pour le président Clinton, il s'agit de se défilier sans avoir l'air de faire obstruction à la justice. C'est la quadrature du cercle des apparences. C'est la démocratie américaine dans tout ce qu'elle a de plus toc. Se trouve-t-il encore aux États-Unis quelqu'un pour croire sincèrement que son président n'a pas eu de relations sexuelles avec Monica Lewinsky? Son refus de collaborer de son propre chef avec le procureur spécial Kenneth Starr et la forteresse d'avocasseries inextricables où il s'est réfugié sont des indications terriblement proches de la preuve qu'il n'a pas tout dit. Et après? L'opinion américaine est indulgente pour son président: elle accepte, s'agissant de sa vie privée, qu'il prenne certaines libertés avec la vérité. Celle notamment de nier, contre toute vraisemblance, avoir eu des relations sexuelles avec Mme Lewinsky.

Voici donc un président qui partage son «secret» avec toute une nation. Jumelée aux maladroites et à la partisanerie républicaine de M. Starr, cette réserve de clémence acquise dans la sphère élastique de la moralité sexuelle a cependant permis jusqu'à maintenant au président Clinton de louvoyer sur des questions d'intégrité politique et juridique potentiellement plus dangereuses pour sa présidence. Voilà six mois que M. Starr tente d'amener le président devant le grand jury et d'obtenir réponse à la question: avez-vous ou non tenté de faire votre relation avec Monica Lewinsky en mentant à la justice et en faisant pression sur elle pour qu'elle mente aussi? Le président s'en est bien tiré jusqu'à maintenant, mais on ne peut pas présumer que l'indulgence de l'opinion américaine serait toujours aussi grande si se confirmaient les soupçons de parjure et de subornation de témoins qui pèsent sur lui.

Le président le sait évidemment, alors que M. Starr vient de lui imposer l'obligation légale de comparaître — à huis clos — devant le grand jury fédéral formé dans le cadre de l'affaire Lewinsky. Cette citation à comparaître, qui est aussi le signe que la longue et sinieuse enquête de M. Starr touche à sa fin, pousse à l'évidence M. Clinton dans ses retranchements: elle met de nouvelles balises à sa capacité de louvoier et le forçant à donner sous serment sa version des faits. Le fait qu'il soit le premier président en exercice dans l'histoire du pays à être convoqué devant un grand jury dramatise la situation. Les républicains l'utiliseront assurément pour salir le Parti démocrate à

l'approche des élections législatives de l'automne.

Les avocats du président cherchaient hier à trouver avec M. Starr un compromis qui éviterait dans l'immédiat à M. Clinton l'humiliation politique d'avoir à se rendre personnellement au Palais de justice fédéral, situé à quelques pas de la Maison-Blanche, pour témoigner devant le grand jury. Mais que le président soit autorisé à répondre aux questions du jury sans quitter la Maison-Blanche ou que son témoignage se déroule par l'entremise d'un circuit vidéo (comme ce fut le cas dans l'affaire Whitewater), cela n'empêche pas que la marge de manœuvre du président soit subitement devenue très étroite. Sur le fond et sur la forme, il lui faut trouver une façon de se plier à la convocation du grand jury sans perdre la face.

À vrai dire, il n'a guère d'autre choix que de répondre aux questions d'une manière ou d'une autre.

Il pourrait hypothétiquement décider de refuser de témoigner en se réfugiant derrière le cinquième amendement de la Constitution qui donne aux Américains le droit de garder le silence pour ne pas s'incriminer. Mais ce serait une stratégie politiquement suicidaire: elle le mettrait peut-être à l'abri de la justice, mais risquerait d'en faire un coupable — et un lâche — aux yeux de l'opinion publique. Il pourrait aussi bloquer l'enquête de M. Starr en refusant tout net de se soumettre à l'ordre de comparution, mais cela risquerait d'étirer la polémique jusqu'à l'automne et de nuire à la campagne électorale démocrate. Du reste, de puissants républicains ont déjà prévenu qu'une tentative de blocage de la part de la Maison-Blanche risquerait d'ouvrir la porte à l'enclenchement d'une procédure de destitution du président.

En tout état de cause, l'affrontement appréhendé entre MM. Clinton et Starr aura inévitablement un impact politique: il pèsera en bien ou en mal sur l'héritage d'un président démocrate qui préférerait assurément que l'on s'en souvienne davantage à la façon dont il est allé faire la morale aux dirigeants chinois sur la question des droits de la personne qu'à la façon dont il a maquillé ses infidélités.

Les manipulations de M. Clinton et la guérilla de Kenneth Starr ne peuvent cependant faire oublier une chose, à savoir que la longévité de l'affaire Lewinsky tient à des motivations très partisans. C'est un événement surmédiatisé qui ne mérite pas toute l'attention qu'on lui porte. La citation à comparaître donne à M. Clinton l'occasion de clore l'un des derniers épisodes de ce roman-savon, en attendant le suivant: le témoignage de Monica Lewinsky elle-même.

Le défi: répondre aux questions sans perdre la face

L E T T R E S

HEC: une architecture de la complexité

J'ai visité plus d'une fois l'édifice des HEC sur Côte-Sainte-Catherine mais il me faudra y retourner encore pour découvrir ses multiples aspects et les vues qu'il offre sur la nature environnante, sur la montagne et le campus de l'université, sur la ville tous azimuts. Venez avec moi...

Il faut faire le tour de l'extérieur pour admirer la profusion d'éléments qui l'habillent sans symétrie ni longitudinalité, ni latérale, ni en hauteur. La façade impressionne tout le monde mais ne fait peur qu'aux peureux.

Entendons-nous pour dire qu'elle est provocante. Elle provoque la curiosité. Gravissons le grand escalier qui mène à l'entrée principale. On peut s'en dérober par un escalier en colimaçon vert printemps. Les enfants, petits et grands, adoreront y monter. En haut, c'est le ravissement. Une invention au voyage dans une architecture complexe.

Pas à pas, en en faisant le tour, l'œuvre vibre et nous vibrons avec elle. De larges ouvertures l'intègrent au boisé, dont un mur-rideau qui oscille comme un rideau! Passons par derrière, regardez le mini-amphithéâtre.

Et nous voici du côté est. Approchons-nous du grand mur vitré, on peut voir à travers l'édifice. Magnifique en toute saison, le jour, à la bruyante ou la nuit. Entrons par ici au cœur du bâtiment, vous serez éblouis. Vous pouvez ressortir par l'avant après avoir traversé des espaces à nul autre pareils.

Mais il faut voir aussi la bibliothèque, de l'intérieur et en la chevauchant par des passerelles. Ne manquez pas les deux cours intérieures, en hauteur, percées de puits de lumière et plantées de végétaux. L'une des deux est ouverte vers l'arrière, on peut apercevoir le campus sur la montagne dont un autre bâtiment du

même architecte. Plus mille et un détails sur chacun des étages tous différents et sans symétrie.

Avant la construction, il y avait ici un boisé qui a été en partie conservé. L'architecte, Dan Hanganu, n'a pas fait qu'une recherche d'intégration au boisé. Il a créé un édifice qui est en lui-même une forêt luxuriante. Courez voir cette extraordinaire réalisation. Vous vivrez une expérience forte, bouleversante et formatrice qui changera votre regard sur toute architecture, ce qui est la marque des chefs d'œuvre.

François Beaulé
Montréal, 22 juillet 1998

Droits de la personne en Israël

Dans un article publié le 17 juillet dernier et intitulé «Israël sur la sellette: un comité de l'ONU condamne les interrogatoires musclés», une dépêche de l'AFP affirme que le comité de l'ONU qui siègeait à Genève a condamné Israël pour abus de force. J'aimerais préciser que les membres du comité n'ont jamais proposé de condamner ou de blâmer Israël.

Le rapport avait pour but de générer un dialogue afin de clarifier certains points et de contribuer à améliorer la situation des droits de la personne en Israël. Je pense qu'il est très important d'apporter cette rectification aux lecteurs.

Daniel Gal
Consul général
Consulat général d'Israël à Montréal
Montréal, 23 juillet 1998

La répression faite aux journalistes

On lisait dans la dernière livraison de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, *Le 30*, que «très souvent, dans les pays en voie de développement, quand les vieux partis

politiques sont nécessairement affaiblis par la corruption et les compromis, la presse indépendante devient presque par défaut l'opposition de facto».

Tandis que Beth Asher du Comité canadien pour la protection des journalistes disait récemment: «De façon générale nous souffrons très peu au Canada, et les journalistes d'ici semblent méconnaître les conditions de travail de leurs collègues de plusieurs pays.»

Si on jette un coup d'œil sur la situation, les statistiques nous révèlent qu'au moins 2000 journalistes et médias sont agressés de différentes façons dans 125 pays du monde. En se fiant à ces chiffres, on prévoit qu'une cinquantaine de journalistes seront assassinés cette année et 50 seront tués en zone de guerre.

Déjà, un organisme du nom de IFEX, l'International Freedom of Expression Exchange, regroupe une trentaine d'organismes de défense de la liberté de presse et des droits de la personne par son réseau électronique. Chose qui est peu connue, l'IFEX a vu le jour à Montréal en 1992.

La Turquie fait partie de ces 125 pays où les journalistes travaillent non seulement dans des conditions difficiles mais aussi ils sont harcelés, censurés, persécutés, emprisonnés et assassinés.

Parmi les morts, nous pouvons citer: Ugur Mumcu, Abdi İpekçi, Çetin Emeç, Metin Göktepé (sous la torture), pour ne parler que des cas les plus connus.

D'autres, journalistes ou écrivains, membres de minorités comme les Kurdes (Yasar Kemal) ou Alévites (Aziz Nesin), subissent une persécution accrue et passent une partie de leur vie en prison.

Il est de notre devoir de demander aux autorités canadiennes et aux gens de plume du monde démocratique d'agir sans trop tarder pour faire cesser l'injustice.

Tayfun Ural
Montréal, 24 juillet 1998

L'AIDE INTERNATIONALE AU SOUDAN...



Double espresso pour la PDQ

Puisque Josée Blanchette a osé, nous ne saurions rester coite plus longtemps. Dans sa chronique du 13 février dernier, «Le second violon», Mme Blanchette levait en effet le voile sur les adjuvants mécaniques de ses activités d'alcôve. Enhardie par ce coquin précédent, nous mettrons de côté une légitime peur du ridicule et abattrons un dernier rempart de respect humain. Nous ne craignons pas à notre tour d'avouer une prédilection très personnelle qu'il n'est généralement pas de bon ton d'afficher en public, et encore moins dans les pages d'un journal situé plutôt à la gauche du centre. C'est plus fort que nous: notre police de quartier, nous l'aimons!

D'entrée de jeu, tuons dans l'œuf toute rumeur voulant que nous ayons fait défection vers le parti de Jacques Duchesneau. Dépouillé de son uniforme, ce dernier ne saurait désormais d'aucune manière inspirer nos fantasmes. Nous n'avons pas viré capot; nous sommes juste beaucoup plus consciente du fait qu'un quartier,

c'est comme l'amour, ça se protège... De plus, nous savons que le concept de police communautaire n'est pas issu de la cuisine de M. Duchesneau mais s'est développé peu à peu depuis le début des années 1980, d'abord à l'instigation d'Henri-Paul Vignola, puis de ses successeurs Bourget et Saint-Germain. Nous en prenons à témoin le criminologue André Normandeau, expert international en matière de police communautaire.

Le chemin de Damas que nous avons franchi offre un nouvel exemple de ce que la politique réunit parfois sous son grand édreton de bien étranges partenaires. C'est lors d'une réunion de notre conseil de quartier que le destin nous mit en présence du dynamique commandant Fortier, du poste de quartier 26.

Cela se produisit à peu près comme suit. Vous prenez un numéro, vous attendez votre tour et vous posez enfin votre question au conseiller municipal de votre district. Votre édile vous confirme ce que vous savez déjà, à savoir qu'aucune solution satisfaisante n'a été trouvée au problème de circulation piétonnière que vous lui aviez soumis il y a bientôt... quatre ans. Il vous invite à vous adresser à votre chef de poste de

quartier, qui est justement présent.

Or, ledit chef de police commence par vous écouter. C'est déjà beaucoup. Ensuite, il trouve ce que vous dites d'autant plus intelligent qu'il pense la même chose. (Quand deux grands esprits se rencontrent...) Enfin, il se décarcasse auprès des services municipaux intéressés pour concrétiser en quelques mois ce que vous revendiquez depuis des années. Et par-dessus le marché, il prend le temps de vous informer régulièrement de la progression du dossier! Premier constat: la police de quartier professe un sens étonnant du service à la clientèle.

C'est ainsi que depuis quelques jours, un signal «dynamique» de traverser piétonnière (qui reste cependant à être «dynamisé») trône au milieu du chemin de la Côte-des-Neiges, un peu au nord du chemin Queen Mary. Son rôle est de rappeler à l'invincible armada des automobilistes en fuite vers le centre-ville l'existence de minables piétons désireux de traverser la rue, qui avec son cartable, qui avec ses sacs d'épicerie. (Bien sûr, il

existe déjà des bandes jaunes sur la chaussée, mais les automobilistes semblent en leur présence frappés d'une cécité aussi sélective que dangereuse.) De plus, afin de faciliter à nos petits Michael Schumacher l'apprentissage de comportements plus courtois, on procède à l'émission de juteuses contraventions. Deuxième constat: l'action de la police de quartier vise à résoudre de façon durable les problèmes de sécurité publique, et si possible à les prévenir.

Comme vous, petits soupirants-huitards grisonnants ou grands punks bleuissants, nous nourrissons bien du scepticisme à l'égard de cette vocation tardive de notre corps de police. Nous étions fort perplexes face à la métamorphose éventuelle de chrysalides répressives s'exprimant par jurons ou onomatopées en de superbes papillons capables d'arrimer leurs antennes aux besoins de la collectivité. D'ailleurs, interpellés à la cantonade sur le sujet, nos collègues de bureau nous renvoyèrent avec la vélocité d'un Tiger Woods ce prévisible cliché: la différence entre un policier communautaire et un policier traditionnel, c'est que le communautaire pose des questions d'abord et frappe ensuite, alors que le traditionnel fait l'inverse.

Accrochons-nous, faute de mieux, à la demi-vérité que recèle cette boutade: oui, elle cause, la police de quartier. Par définition, elle est tombée dans la marmite des relations publiques. Rattachée en permanence à territoire restreint, elle développe forcément des complicités avec son milieu. C'est une police qui se veut parlable et parlante, voire «jassante». Parlable, elle l'est par son abord moins intimidant. De plus en plus, ses effectifs sont scolarisés, multilingues et mixtes. Ils circulent dans les quartiers à pied, en patins à roues alignées, à cheval, à bicyclette, etc., afin de rester en contact avec différentes clientèles. Les postes de quartier, avec leur décor relativement accueillant et leur salle de réunion accessible aux groupes communautaires, sont des points de service à la population et non des lieux d'incarcération. Dans les meilleurs des cas, cette police est même «jassante», comme l'occupant d'une autopatrouille que nous avons vu un soir arrêté à un coin de rue en train de deviser calmement (*sic*) avec un groupe d'adolescents noirs. Au cœur d'une grande ville cosmopolite dont les nouveaux résidents proviennent souvent de pays où leur police exerçait un rôle aussi brutal qu'arbitraire, il est primordial que notre police soit perçue comme une ressource plutôt que comme une menace.

Certes, l'émergence de la police de quartier, si fructueuse soit-elle, ne ramènera à la vie ni Richard Barnabé, ni Marcellus François. Des circonstances malheureuses, des troupiers moins allumés que leurs chefs, il en subsistera partout et toujours. Cependant, l'attitude d'ouverture qui s'implante depuis quelques années constitue en quelque sorte une «police» d'assurance que de telles tragédies se reproduiront de moins en moins à l'avenir. Une descente de la méfiance réciproque est amorcée et ce n'est que bon signe pour notre qualité de vie métropolitaine.

Voudrait-on un ultime symbole de ce que la police de quartier n'est pas une police traditionnelle? Le voici. Ne reculant devant aucun sacrifice, les gars et les filles du PDQ 26 n'ont pas hésité à trancher le lien quasi ombilical qui unissait naguère la force constabulaire à la chaîne Dunkin' Donuts. C'est en effet à côté d'une succursale des Cafés Second Cup que le poste a élu domicile. Nous nous sommes même laissé dire qu'en fin de semaine, certains agents allaient chercher des croissants au Duc de Lorraine. Le début d'un temps nouveau?

lsexton@usa.net

À P R O P O S

... de l'emploi au Québec entre 1976 et 1995

Entre 1976 et 1995, la croissance de la population active a été plus forte que celle de l'emploi. Pendant que la population active augmentait de 30,2 %, l'emploi n'a crû que de 25,5 %. Cet écart de 5,7 points corrobore à sa façon l'accroissement du taux de chômage qui est passé de 8,7 % en 1976 à 11,3 % en 1995. Les femmes ont enregistré une croissance très supérieure à celle des hommes. En 1976, les femmes

représentaient que 35,3 % de la population active alors qu'en 1995, elles atteignaient 44,3 %. Sur le plan de l'emploi, elles suivaient une évolution semblable, soit 34,8 % en 1976 et 44,5 % en 1995. À l'inverse, la proportion des hommes dans la population active a diminué de 64,7 % à 55,7 %.

Le marché du travail, ministère du Travail,
Les publications du Québec, mai 1998.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration N.

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E B O I S

IDÉES

Meech, Charlottetown, Calgary: une peau de chagrin pour le Québec

La paralysie graduelle du Québec

De l'Accord du lac Meech à la Déclaration de Calgary, il existe une continuité de dessein remarquable qui ressemble fort, du point de vue québécois, à un entonnoir

JACQUES-YVAN MORIN
Professeur émérite de droit public
à l'Université de Montréal
Exposé présenté devant la
Commission parlementaire des
Institutions, à l'Assemblée nationale,
le 10 juin 1998.

Premier d'une série de trois textes

Depuis le coup de force fédéral de novembre 1981 et le rapatriement de la Constitution canadienne, accompli en dépit des protestations du Québec, le Canada anglophone et Ottawa ont élaboré un ensemble de démarches en vue d'obtenir l'acceptation du fait accompli par les Québécois et de contrer le mouvement souverainiste, dont les progrès doivent beaucoup à l'acte unilatéral orchestré par P. E. Trudeau.

Une première stratégie consiste à nous persuader que le poids des textes constitutionnels ne doit pas être exagéré, qu'il n'y a pas lieu de s'en soucier outre mesure et que, de surcroît, l'opinion québécoise est extrêmement lasse d'entendre parler de toutes ces abstractions juridiques. Le temps serait venu de mettre fin à ces «chicanes» futiles et aux revendications pour se mettre au rang des provinces «comme les autres». Cela permettrait, dit-on, de passer aux choses sérieuses.

La seconde démarche dément la première, mais naturellement, sans le dire. Elle multiplie depuis une quinzaine d'années les exercices constitutionnels; elle avance proposition sur proposition, de l'Accord du lac Meech (1987) à la Déclaration de Calgary (14 septembre 1997) en passant par l'Accord de Charlottetown (1992), au fur et à mesure que ces tentatives se révèlent inacceptables à la fois pour le Québec et pour la majorité anglocanadienne.

Or, l'examen attentif de ces exercices successifs montre qu'ils sont de

plus en plus restrictifs pour le Québec, comme si l'on tentait de légitimer le coup de force initial en le prolongeant, voire en le consolidant. Le choix des mots pour décrire le Québec et sa place dans le système canadien est à lui seul très révélateur: de la «société distincte» à la société «unique», il s'agit d'éviter à tout prix de reconnaître l'existence ici d'un «peuple», vocable qui pourrait donner ouverture à l'application du principe du «droit des peuples à disposer d'eux-mêmes» consacré par la Charte des Nations unies et accepté par le Canada dans la déclaration adoptée par les pays occidentaux à Helsinki, en 1975.

Une rétrogradation constitutionnelle

Trois propositions en dix ans! Les deux premières acceptées par des gouvernements québécois déjà résignés, la troisième élaborée l'an dernier à Calgary en son absence et ne constituant qu'une déclaration d'intention de la part de neuf premiers ministres provinciaux. Si nous ne nous occupons pas de ces questions fastidieuses, les constitutionnalistes du Canada anglais, eux, s'en soucient: d'étape en étape, le fil qui retient l'épée de Damoclès constitutionnelle va s'amentuisant. Le dernier avatar de cette évolution, celui de Calgary, en serait presque risible si le destin politique du Québec n'était en cause.

Notre rétrogradation du rang de peuple ou de nation à celui de «société distincte», puis «unique», serait en effet caricaturale tout au plus si elle n'était accompagnée de dispositions compromettant l'autonomie du Québec et sa faculté de résister aux «standards nationaux» établis par la majorité anglophone au mépris des compétences exclusives des provinces. Graduellement immobilisé, tel Gulliver, par les fils constitutionnels, le Québec ressemblerait de plus en plus à une vaste région administrative du Canada.

Cependant, si tel est bien le sens de la Déclaration de Calgary, on ne saurait en apprécier la portée sans se référer aux Accords du lac Meech et de Charlottetown. Il existe entre ces étapes une continuité de dessein remarquable, qui ressemble fort, du point de vue québécois, à un enton-



JACQUES GRENIER, LE DEVOIR

Avec l'Accord du lac Meech en 1987, le Québec de Robert Bourassa eût en somme accepté de constitutionnaliser son assujettissement aux normes «nationales» et son isolement au sein d'un État fédéral de plus en plus fort.

noir. Parmi les nombreuses questions dont traitent ces documents très élaborés — le Sénat et la Cour suprême, par exemple —, nous ne retiendrons ici que celles qui concernent directement la place du Québec dans la fédération et notamment son autonomie par rapport au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. L'évolution de ces deux aspects du débat suffit à en démontrer les conséquences, certaines prévisibles, d'autres incalculables, pour l'avenir de la société québécoise.

Une démarche de plus en plus contraignante

L'intention de contraindre le Québec était déjà apparente dans l'acte unilatéral fédéral de 1982 et dans les manœuvres qui ont abouti à le priver

de son droit de consentir aux modifications constitutionnelles ou de les refuser. Ce dessein ne s'est jamais démenti par la suite. Certes, l'Accord Meech, combattu par le Nouveau-Brunswick et refusé par le Manitoba et Terre-Neuve, comportait quelques aménagements ponctuels revendiqués par l'entente interprovinciale de Vancouver (1978), comme l'octroi d'une compensation financière dans tous les cas de retrait d'un programme fédéral-provincial à frais partagés, mais l'ensemble de l'Accord allait clairement à l'encontre des revendications fondamentales du Québec.

La place réservée à celui-ci dans la fédération en est un bon exemple: la présence anglaise au Québec et celle des francophones dans les provinces anglophones auraient constitué une

«caractéristique fondamentale» du Canada selon Meech, mais non la «société distincte» dont on affublait le Québec. En cas de conflit entre la présence anglophone au Québec et ce vague critère, par exemple au sujet de la langue de l'enseignement aux immigrants anglophones, on peut imaginer le choix qui aurait pu effectuer la Cour suprême du Canada entre la caractéristique «fondamentale» et l'autre de rang moindre, compte tenu de sa jurisprudence relative à la Charte de la langue française.

Même le droit de retrait avec compensation financière, avantageux en apparence pour les provinces, constituait, en fin d'analyse, une reculade puisque le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral se trouvait de la sorte constitutionnalisés (projet d'ar-

ticle 106A) dans les secteurs de «compétence exclusive provinciale», et que le retrait avec compensation eût été soumis à la condition que le Québec appliquât un programme «compatible avec les objectifs nationaux». L'entrée en vigueur de ce principe eût été contraire à l'attitude ferme que le Québec avait toujours eue à ce sujet, de Taschereau à Lesage et à Lévesque, en passant même par Bourassa (version 1970).

Fin de la révolution tranquille ?

Mais la conséquence la plus fâcheuse de l'Accord Meech pour le Québec tenait dans son acceptation, résultant de cet Accord, de la Loi constitutionnelle de 1982, qui le dépossédait de son droit de consentir aux modifications de la Constitution. Jusqu'au rapatriement unilatéral, le Québec avait obstinément subordonné son assentiment à la consolidation d'un certain nombre de compétences dans lesquelles Ottawa s'était immiscé, comme la sécurité sociale ou la politique de la main-d'œuvre, en vue de mieux planifier au Québec le développement économique et social.

En s'inclinant désormais devant l'acte illégitime perpétré contre lui le 5 novembre 1981, le Québec acceptait de soumettre ses revendications au consentement des autres provinces et aux «normes nationales». En somme, c'était la fin officielle et constitutionnalisées de la Révolution tranquille. Enfermé dans ses compétences dévenues officiellement perméables à l'intervention fédérale, le Québec de Robert Bourassa (version 1987) eût en somme accepté de constitutionnaliser son assujettissement aux normes «nationales» et son isolement au sein d'un État fédéral de plus en plus fort.

C'était à la fois trop et trop peu pour la majorité anglo-canadienne. Trop en ce sens que la «société distincte» lui paraissait menacer sa conception de «l'unité nationale» et trop peu pour tous ceux qui souhaitaient un renforcement du pouvoir fédéral de dépenser, lequel pouvait paraître affaibli par le droit de retrait, pourtant limité, des provinces.

Demain: Peut-on être à la fois «unique» et «égal» ?

Équité salariale dans la fonction publique fédérale

Quatorze années d'attente, ça suffit!

Une fois rendue la décision du Tribunal canadien des droits de la personne, le moment sera venu pour le gouvernement fédéral de commencer à payer ce qu'il doit

DARYL BEAN
ET NYCOLE TURMEL

Les auteurs sont respectivement président national et vice-présidente exécutive nationale de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

Demain, un tribunal canadien des droits de la personne rendra une décision historique relativement à une cause d'équité salariale en cours depuis 14 ans. L'affaire met en cause le gouvernement fédéral et environ 200 000 travailleurs et travailleuses qui ont fait ou qui font partie des groupes professionnels des commis, des secrétaires, des bibliothécaires et du personnel préposé aux services hospitaliers, au traitement des données et à l'enseignement, tous représentés par l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC).

L'histoire a commencé en 1984, lorsque l'AFPC a présenté une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) au nom des commis de l'administration fédérale. La plainte était fondée sur l'article 11 de la Loi canadienne des droits de la personne: «Constitue un acte discriminatoire ou de pratiquer la disparité salariale entre les hommes et les femmes qui exécutent, dans le même établissement, des fonctions équivalentes.»

Moins d'un an plus tard, le syndicat

avait accepté de participer à une étude conjointe patronale-syndicale en vue de réaliser l'équité salariale non seulement pour les commis, mais aussi pour les travailleuses et travailleurs d'autres unités de négociation à prédominance féminine représentés par l'Alliance. Un nombre égal de représentantes et représentants syndicaux et patronaux ont coté plusieurs milliers d'emplois, dans le cadre d'une étude de quatre ans.

Le gouvernement a participé de plein gré à l'étude, mais il a commencé à faire marche arrière après l'analyse des données, car elle démontrait clairement l'existence d'un écart salarial important entre les emplois à prédominance féminine et les emplois à prédominance masculine.

Au début des années 1990, le gouvernement décidait arbitrairement d'accorder des rajustements paritaires aux commis et aux secrétaires, en faisant abstraction de la plupart des conclusions de l'étude conjointe et des autres groupes professionnels visés par l'étude. Moins d'un mois plus tard, le syndicat présentait une plainte à la CCDP fondée sur les conclusions de l'étude conjointe.

Après avoir fait enquête, la CCPD s'est rangée du côté de l'Alliance et a rejeté les rajustements du gouverne-

ment qualifiés d'inadéquats, car inférieurs aux sommes dues. Un tribunal a été mis sur pied et l'audition de la plainte a commencé en 1991.

Mesures dilatoires

À la veille du premier jour d'audience, le gouvernement a commencé à employer ses tactiques juridiques dilatoires en demandant à la Cour fédérale de mettre un terme aux travaux du Tribunal. La Cour a rejeté la requête du gouvernement; ce dernier en a appelé de cette décision et a été débouté à nouveau.

Pourquoi
Ottawa a-t-il
été si prompt
à recourir
à son armée
d'avocats
dans cette
cause ?

Inébranlable, le gouvernement a alors mis en doute le bien-fondé des conclusions de l'étude en 1992. Le Tribunal a rejeté cet argument et a établi que les conclusions étaient fiables. Pendant trois ans, le gouvernement a contesté les divers aspects de l'étude, une étude qu'il avait d'ailleurs lui-même lancée et à laquelle il avait participé de plein gré. Au début de 1996, le Tribunal a confirmé encore une fois le bien-fondé de l'étude. Les audiences ont pris fin en janvier 1997.

Selon une blague qui circule depuis quatorze années, il vaudrait mieux inclure les rajustements paritaires dans son testament, car on risque de mourir avant de voir l'aboutissement de la plainte. Malheureusement, pour cer-

tains de nos membres, cette blague est devenue réalité.

Pourquoi le gouvernement a-t-il été si prompt à faire appel à son armée d'avocats et d'avocates du ministère de la Justice dans cette cause, à contester une étude à laquelle il avait participé, à s'attaquer à un groupe composé principalement de femmes, dont la plupart sont au bas de l'échelle salariale dans l'administration fédérale, et à s'opposer au principe de l'égalité entre hommes et femmes? S'il pensait pouvoir se soustraire à l'obligation juridique de verser un salaire égal pour un travail d'égal valeur par d'interminables délais, il s'est bien trompé.

Au fil des ans, nos membres ont envoyé des dizaines de milliers de lettres par courrier ou par télécopieur, de cartes et de messages électroniques à une succession de premiers ministres, de présidents du Conseil du Trésor, de ministres et de députés fédéraux. Ils ont participé à des centaines d'activités de toutes sortes, notamment du lobbying, des manifestations, des défilés et des occupations de locaux, toujours avec le même message: respectez la loi et mettez en œuvre les conclusions de l'étude conjointe sur l'équité salariale.

Une fois la décision du Tribunal rendue, le moment sera venu pour le gouvernement fédéral d'affecter ses avocats et avocates à d'autres projets et de commencer à payer ce qu'il doit. Quatorze années d'attente, ça suffit.

Ancien président de l'Office de la langue française et de la Commission de protection de la langue française

Hommage à Gaston Cholette, un homme de mémoire

NICOLE ROY
Québec

Alors que la classe politique prenait congé de la capitale nationale et que le Québec vivait entre parenthèses, passant d'un festival à l'autre, est parti tout doucement, entouré des siens, un homme de mémoire qui a pris congé définitivement de ce lieu terrestre qu'il a aimé et défendu jusqu'à la fin.

Nul mieux que Gaston Cholette qui, après une carrière comme témoin privilégié et acteur de premier plan au sein du gouvernement du Québec, ensuite comme simple citoyen à sa retraite, n'a participé au développement du Québec et de sa place dans le monde de la francophonie.

C'est après sa retraite que nos routes se sont croisées, plus précisément lors de la campagne référendaire de 1995. En effet, j'ai eu l'occasion à ce moment-là de faire avec lui plusieurs fois du «porte à porte», une tâche parfois bien ingrate mais qui se transformait en sa compagnie en un véritable plaisir. Cet homme qui avait exercé d'importantes fonctions (président de l'Office de la langue française de 1971 à 1974 et de la Commission de protection de la langue française de 1981 à 1986) expliquait humblement à ses compatriotes tout le parcours fait par le Québec depuis les années 1960 pour les convaincre que nous avions la capacité de gérer nos propres affaires. Que de fois lors de ces rencontres l'ai-je entendu raconter le début des premières négociations avec les em-

ployés de l'État, non syndiqués à l'époque, alors que le premier ministre Jean Lesage affirmait du haut de sa superbe: «La Reine ne négocie pas avec ses sujets». A chaque fois, je l'écoutais sans me lasser et avec un plaisir renouvelé, car il était l'exemple même d'un homme de mémoire qui pouvait transmettre à ses concitoyens non seulement les connaissances sur son histoire, mais également la fierté de ce pays dont il avait vu l'évolution et à laquelle il avait participé de près. Cet homme se souvenait et la devise du Québec, «Je me souviens», était inscrite en lui.

Ce que cet homme de mémoire m'a appris également est de résister au plus grand danger qui guette les militants, soit la lassitude; après tant d'années d'engagement envers une cause qui nous tient à cœur, nous avons tous envie à un moment donné de décrocher et de passer à autre chose. Lui qui aurait pourtant bien mérité de rentrer dans ses terres et de profiter de la vie tout simplement avec sa famille, a continué avec détermination et sans relâche l'engagement fondamental qui a marqué sa vie.

Merci Gaston Cholette et reposez en paix à Saint-Joseph-de-la-Rive. Un jour, lorsqu'ils auront pris la décision d'assumer l'entière responsabilité de leur développement, les sujets québécois négocieront avec la Reine. Ce jour-là, tous ceux et celles qui vous auront connu se souviendront de vous qui avez, par votre profonde conviction et votre inlassable engagement, contribué à ce que le Québec prenne sa place sur l'échiquier mondial des nations.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpéit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Fichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duches et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médiat), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutriscac, Benoît Mungier, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Chantal Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Aharie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Alexandre Leduc (publicitaires); Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Françoise Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Briën (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ARMÉE

SUITE DE LA PAGE 1

qui a étudié en profondeur les régiments canadiens, et notamment les scandales de Bacovici et de la Somalie, présentait hier le résultat de ses recherches au 14e Congrès mondial de sociologie, lors d'un atelier portant sur les enjeux auxquels font face les régiments de maintien de la paix de l'armée canadienne. Une même conclusion s'est assez vite dégagée. L'armée devra changer sans trop tarder, mais ces changements n'auront rien de facile: ils touchent aux fondements mêmes de son fonctionnement et de son identité. «Historiquement, les régiments canadiens ont toujours été composés de petites unités», dit Donna Winslow. Cela remonte à l'époque où de grandes unités de combat devaient être déployées. Cela remonte aussi à l'époque où la principale fonction de l'armée était d'aller combattre un ennemi. Aujourd'hui, le contexte a beaucoup changé. L'armée est plus souvent dépêchée pour aller assurer la paix. En même temps, comme les effectifs ont diminué, on expédie, à l'étranger, des unités composées de membres de différents régiments.

Pour la plupart de ces soldats censés maintenir la paix cependant, la loyauté va d'abord au régiment. Ce qui, dans des endroits comme la Somalie ou la Yougoslavie, a généré des comportements parfois aberrants. «C'est souvent impossible, pour l'officier d'un régiment, de donner des ordres aux membres d'un autre régiment, a expliqué Mme Winslow. Il sait qu'il s'expose à ce que l'on dise: «il n'a pas d'affaire à nous donner des ordres». Il y a aussi toute une question d'identité des régiments. Certains sont anglophones, d'autres francophones. Et ce n'est pas vu comme anormal! C'est la mentalité des tribus.»

Peu étonnant que, dans un tel contexte, les officiers ne soient pas davantage intervenus pour réprimer des comportements discutables. «Chacun veillait à ses propres affaires», dit Mme Winslow. Le sentiment de cohésion, tout-puissant entre les soldats d'un même régiment, a joué un rôle encore plus important. «C'est un phénomène un peu semblable à ce que l'on voit chez les gangs de rue, a expliqué Mme Winslow. Personne ne porte, individuellement, la responsabilité des actes effectués. Tout le monde est dans le coup, et personne ne ressent la culpabilité.» Comme tout le monde a commis, à un moment ou l'autre, des actes répréhensibles, les membres d'un même régiment se couvrent les uns les autres. «J'ai déjà entendu un jeune soldat dire: «c'est encore pire d'être stoïcien (délateur) que d'être homosexuel», raconte Donna Winslow. Quand on connaît la façon dont sont vus les homosexuels dans l'armée, cela en dit beaucoup...»

Les membres des régiments de maintien de la paix, elle par ailleurs souligné, arrivent souvent à l'étranger mal préparés à leur mission, et avec une vision des choses complètement irréaliste. «Ils arrivent avec une mentalité à la Rambo, ils sont là pour combattre un ennemi», dit Donna Winslow. En Somalie, à partir d'un certain point, tous les hommes somaliens ont été perçus comme des ennemis.

Les autres membres de l'atelier se sont eux aussi penchés sur les problèmes d'une armée qui doit changer des guerriers en gardiens de la paix. «On les entraîne depuis le début à se battre, et après on s'étonne qu'ils n'agissent pas comme des travailleurs sociaux!», a lancé le professeur Bruce MacFarlane, de l'université Carleton.

Une dizaine d'autres sessions traiteront, lors du congrès de questions militaires, dont une vendredi, sur les résultats obtenus par des forces de paix multinationales.

Guerre aux squeegees

Ottawa (PC) — Le gouvernement fédéral se dit prêt à aider la ville de Toronto à se débarrasser des «squeegees», a affirmé hier le ministre des Transports, David Collenette. «Ces gens constituent un danger», a dit le ministre à propos de ces jeunes qui nettoient des pare-brise aux intersections des grands centres urbains. M. Collenette était dans son comté de la région de Toronto à l'occasion du lancement d'un programme d'emploi pour les jeunes. Il a déclaré que le maire de Toronto, Mel Lastman, avait raison de vouloir dissuader les jeunes de vivre dans la rue en octroyant plus de pouvoirs aux policiers pour les arrêter. Le ministre a dit qu'il sensibilisera ses collègues du cabinet à la pertinence de proposer des amendements au Code criminel, «si c'est ce qu'il faut» pour forcer les squeegees à mettre un terme à leurs activités. «Je crois que c'est quelque chose qu'il faut examiner», a ajouté M. Collenette.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

HYDRO

SUITE DE LA PAGE 1

[parmi d'autres], a dit M. Caillé, laissant entendre que la situation serait meilleure dans les autres réservoirs.

«Est-ce qu'on est passé de la transparence à l'opacité? La réalité, c'est que nous jugeons à la haute direction d'Hydro-Québec que dans un marché ouvert, quand on gère un producteur important, il n'est pas souhaitable que nous fassions des commentaires sur les inventaires», a-t-il argué. Cette information sur les niveaux des réservoirs est stratégique et si elle est divulguée, elle peut influencer sur les prix, a-t-il expliqué, en citant l'exemple d'un producteur de la région de Chicago sur lequel une enquête est menée en raison de propos qu'il aurait tenus qui auraient engendré une flambée des prix. Seul l'actionnaire unique, le gouvernement du Québec, est désormais dans le secret.

M. Caillé a souligné que l'ouverture du marché nord-américain de l'électricité fournissait à Hydro-Québec «d'autres moyens d'approvisionnement que l'hydroélectricité». Options d'achat et options de vente font maintenant partie de la panoplie des moyens pour assurer ses approvisionnements. «Bien sûr, on peut réduire les ventes hors Québec de court terme», a-t-il ajouté.

Ce faisant, Hydro-Québec se prive de revenus substantiels en raison de la forte montée des prix de l'électricité aux États-Unis. Dans certaines régions américaines, les producteurs doivent rationner l'électricité — la canicule qui sévit y est pour quelque chose — et les prix grimpent. Hydro-Québec n'est pas en mesure de tirer pleinement parti de la situation. «C'est la conséquence inéluctable de ne pas avoir construit pendant si longtemps», estime André Caillé. Hydro-Québec maintient toutefois le cap sur son objectif de faire passer de 14 à 20 térawatts ses exportations d'ici 2002.

Hydro-Québec vient de signer un contrat d'approvisionnement en mazout jusqu'en septembre 1999 pour alimenter la centrale thermique de Tracy. Cette centrale de 600 mégawatts a fonctionné durant la crise du verglas et s'apprête à tourner à plein régime. «Quand le verglas est arrivé, j'étais content d'avoir Tracy», a dit M. Caillé. Le p.-d.-g. n'a pas voulu faire le lien entre le redémarrage de Tracy et le faible niveau des réservoirs d'Hydro-Québec. Au prix actuel du pétrole, la centrale produit de l'électricité «à un peu plus cher que 3 cents et il n'y a pas d'engagement irréversible. On peut revendre l'huile plus tard. Tracy, c'est une bonne décision économique», a-t-il expliqué.

L'éolienne? Si on paie

La baisse des réserves d'eau amène à discuter de la



André Caillé

L'après-verglas

La remise en état du réseau, amorcée après la crise du verglas du début janvier, poursuit par ailleurs son cours. «On est toujours dans les suites du verglas», a dit M. Caillé. On va y être pour une période de deux ans.

A cet égard, le p.-d.-g. d'Hydro a indiqué que le calendrier de reconstruction était respecté ou même devancé.

Les réseaux de distribution et de transport seront notamment remis en état pour le 1er octobre. Les fils électriques pourront résister à une accumulation de glace variant de 45 à 65 mm d'épaisseur contre 20 mm auparavant.

En outre, le «bouclage» du réseau de 120 kV permettra, si une panne comparable à celle de janvier survenait à nouveau, de rebrancher tout le monde en moins de deux semaines.

L'enfouissement des fils, encore hypothétique, n'irrite plus autant M. Caillé. «C'est pas croyable ce qu'on peut faire pour les gens lorsqu'ils en veulent. On peut tout faire; il y a toujours une facture.»

Les coûts de toute l'opération de reconstruction restent les mêmes: 800 millions de dollars. L'impact du verglas sur le bénéfice net d'Hydro-Québec demeure également inchangé, soit une baisse anticipée de 115 millions pour 1998. Le bénéfice net (revu en février) devrait enfin se chiffrer à 810 millions pour l'année en cours.

«On n'est plus des "pousseurs" sur des projets»

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La construction d'une centrale hydroélectrique de 440 MW près de Baie-Comeau devrait être reportée d'un an. C'est du moins la conclusion qui s'impose à la suite d'un entretien d'une heure avec le p.-d.-g. d'Hydro-Québec, André Caillé. Les pourparlers avec l'aluminerie Alouette, à Sept-Îles, n'ont tout simplement pas abouti à une entente satisfaisante pour Hydro.

En prévision d'une expansion de son usine, Alouette voulait 500 MW supplémentaires, ce qui aurait permis de porter la capacité de production à 528 000 tonnes au lieu des 237 000 tonnes actuelles. L'essentiel des négociations portait sur le coût d'alimentation en électricité. Hydro suggérait le tarif «L», accordé aux grandes entreprises, ce qui représentait 3,65 cents le kilowattheure. Prétextant des coûts de transport minimes, l'aluminerie réclamait un coût inférieur au «L».

«Quand je suis allé à Sept-Îles, je leur ai dit: «Écoutez, voici la situation. Il va y avoir un projet ici si on réussit à s'entendre. Dans le cas contraire, il n'y aura pas». Les municipalités demandent à ce qu'on fasse un contrat avec Alouette pour l'agrandissement à moins que notre tarif L, ce qui est impossible», a affirmé M. Caillé.

«On n'a pas ça, nous ici, des tarifs à rabais pour amener l'implantation d'une usine, quelle qu'elle soit», a-t-il ajouté.

Hydro espérait obtenir les autorisations du gouvernement dès août 1999 pour la construction du barrage sur la rivière Toulouste, qui se déverse dans la Manicouagan en amont du barrage Manic 2. Le projet exigeait par ailleurs la construction d'une ligne à haute tension de 315 KV sur une distance de 70 km. Les impacts environnementaux étaient considérables.

De son côté, Alouette aurait commencé les travaux d'agrandissement de son usine en mars 1999 pour les terminer en 2001. Les travaux, au coût d'un milliard, auraient donné de l'emploi à 2000 personnes. Une fois agrandie, l'usine aurait embauché 300 travailleurs de l'aluminium de plus.

À l'avenir, a précisé M. Caillé, Hydro-Québec ne tentera pas d'imposer des projets de développement. Ils devront être acceptés par les communautés locales concernées. «Autrement, on fait juste parler pour parler. On l'a assez bien vu dans Grande-Baleine, et je n'ai pas envie de répéter ça.» «Vous allez voir que nous, Hydro-Québec, on n'est plus des "pousseurs" sur des projets. C'est fini le temps où on va être seuls à vouloir un projet, la communauté va le vouloir aussi», a-t-il conclu.

La famine



REUTERS

DES HABITANTS de Kamrangirchar, une banlieue inondée de Dacca, la capitale du Bangladesh, attendaient hier dans un bateau qu'on leur apporte des ravitaillements de secours. Les inondations, qui ont frappé de vastes zones autour de la capitale, ont causé la mort de plus de 100 personnes et en ont laissé des milliers sans abri.

FÉLIX

SUITE DE LA PAGE 1

dier, Jofroi, François Béanger, Gérard Delahaye, sans oublier la chorale d'Alès. Le comédien Jean-Louis Trintignant était même venu spécialement lire un poème.

C'est une soirée à la bonne franquette qu'avaient préparée les organisateurs sans grands moyens. Les artistes hésitaient parfois, changeaient quelques mots d'une chanson, oubliaient un couplet, jetaient un coup d'œil furtif à leurs feuilles, mais semblaient toujours y prendre un réel plaisir. Comme la salle d'ailleurs, venue redécouvrir un vieil ami plus qu'assister à de grandes performances.

Cela n'a pas empêché Gérard Delahaye de livrer une interprétation fine et délicate de *Bozo*. Un peu comme une chanson pour enfants. Il s'est ensuite amusé à chanter *Le Train du Nord* en changeant ici et là quelques paroles. «C'est pas tout à fait ça, mais c'est ce que ça veut dire.»

La foule a évidemment eu droit à *Moi mes souliers* en wallon interprété par Julos Beaucarne. Certaines chansons ont vieilli, mais la plupart passent parfaitement la rampe. La salle a particulièrement réagi à l'interprétation très énergique du *Tour de l'île* par Alain Leprest. Quant aux 100 000 façons de tuer un homme, elle n'a rien perdu de son mordant, en France aussi bien qu'au Québec.

Les solos de Didier Ithursary à l'accordéon étaient spécialement réussis et faisaient ressortir la mo-

derité de plusieurs airs de jazz de Félix Leclerc. Airs sur lesquels Louis Arti s'est laissé aller à des vocalises. Le public étonné a même eu droit à quelques accords de bombarde accompagnant *La Mort de l'ours*.

C'est sous les éclairs et le tonnerre que Jean-Louis Trintignant est monté sur scène pour réciter *Mon Fils*. Un poème qu'il n'avait visiblement pas lu très souvent avant ce soir-là... Au beau milieu du spectacle — et juste avant la pluie — Jean-Pierre Chabrol qui a présidé dans l'ombre à tant de carrières artistiques (Brassens, Brel, Barbara, Leclerc, etc.) est venu, tremblant, livrer son témoignage. Il en a profité pour souligner comment Brassens fut reconnaissant à Leclerc d'avoir été le premier à oser monter sur une scène simplement accompagné d'une guitare. «Il fut le premier de l'opération-guitare», disait l'auteur de *L'Auvergnat*.

Pour Chabrol, «Félix semait le petit bonheur autour de lui». Il a rappelé ses débuts en France dans un ancien cahot du Châtelet, à Paris... où l'on torturait les futurs galériens. La chanson, dit-il, n'est-elle pas «tout ce qui reste au condamné aux galères».

La soirée — un peu ringarde, mais juste ce qu'il faut — s'est étrangement achevée vers une heure du matin sur les notes d'une chanson de... Michel Rivard, *La Complainte du phoque en Alaska*. Une chanson que la plupart des Français attribuent par erreur à Félix Leclerc. Mais qu'importe, puisque le plaisir y est...

PIONNIER

SUITE DE LA PAGE 1

la barrière de la langue. Si les Québécois parlaient la langue de la Patagonie, les Français s'y intéresseraient peut-être.»

Bertin décrit Félix Leclerc comme «un écrivain catholique engagé» qui entretenait un rapport ambigu avec un pays qui lui avait donné du fil à retordre. Revenant triomphalement au Québec après un détour par Paris, il aura toute sa vie, dit-il, «une certaine rancoeur vis-à-vis des Québécois [...] Comme une féture».

Jean Dufour rappelle que Félix lui dit un jour: «Quand je survole le Québec, j'ai l'impression de voir des pics. Quand je survole la France, j'ai l'impression de voir des roses.» L'auteur souligne que Leclerc fut particulièrement ébranlé par l'échec de sa pièce de théâtre *Les Temples* après de la critique, dans les années 60.

Pour Pierre Bertin, le chanteur de l'île d'Orléans reste un grand innovateur. Il fut le premier, dit-il, à monter seul sur scène avec une guitare au cou pour parler tout simplement de lui. Et ce n'est pas rien!

«Leclerc a écrit ses premières chansons en même temps que Charles Trenet. Mais Trenet ne dit jamais «je». On ne sait rien de Trenet. C'est le dernier chanteur de variétés. Alors que Leclerc est le premier à s'exprimer sans se référer à quelque chose d'extérieur, en parlant tout simplement de lui-même, en disant tout simplement «je».

Dufour rappelle que Brassens disait de Leclerc qu'il avait ouvert la voie. Bertin cite d'ailleurs dans son livre Leonard Cohen révélant que Leclerc fut le premier artiste qu'il ait vu sur scène aux alentours de 14 ans dans une église de l'ouest de Montréal.

Et la politique? Selon Dufour, Félix Leclerc «n'aura jamais conscience avant 1975 d'être un symbole national». Pour Bertin, avant les années 70, «il ne faisait pas de politique. Il disait simplement: «J'ai un pays à construire». Sans

Remaniement à Queen's Park

Toronto (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, a appelé hier Bob Runciman comme solliciteur général, dans le cadre d'un léger remaniement ministériel qui laisse en place les principaux joueurs en vue des prochaines élections.

M. Runciman avait démissionné de son poste, il y a trois mois, en attendant le résultat d'une enquête de la GRC visant à déterminer s'il était illégal de dévoiler l'identité d'un jeune délinquant lors du discours du Trône d'avril dernier. Des enquêteurs ont affirmé, la semaine dernière, qu'aucune accusation n'allait être portée, même s'il semble que le discours ait contrevenu à la Loi sur les jeunes délinquants.

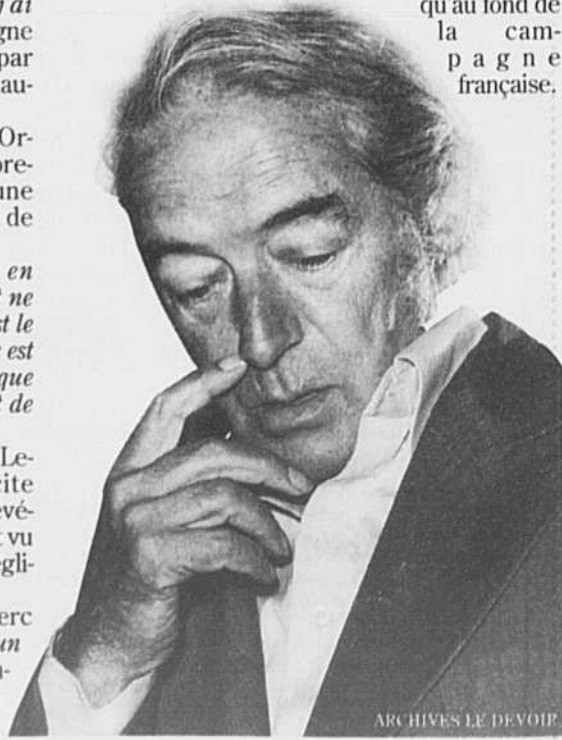
Après la cérémonie d'assermentation, M. Harris a déclaré que M. Runciman était «l'un des meilleurs solliciteurs généraux que la province ait connus», ajoutant du même coup qu'il s'agissait d'un vrai gentleman.

Cam Jackson, qui était ministre sans portefeuille responsable des personnes âgées, a pour sa part accédé au nouveau poste de ministre responsable des Soins de longue durée.

le savoir, il est devenu le père de la nation. On le croyait un peu âgé, sur le déclin. Voilà que le papy lève les drapeaux». Dufour y voit notamment l'influence de sa jeune épouse, Gaëtanne Morin.

Mais, par delà tout cela, Félix ne manquait pas d'humour, rappelle Dufour. Invité à l'émission de télévision française *Le Grand Échiquier*, on lui demande sa liste d'invités. On y découvre avec étonnement les noms de Jean XXIII, de Khrouchtchev et de Jeanne Moreau!

Que reste-t-il de l'homme aujourd'hui? Chose certaine, un souvenir plus vivace qu'on ne l'imagine. Et cela, jusqu'au fond de la campagne française.



ARCHIVES LE DEVOIR